

Travail de fin d'études[BR]- Travail de fin d'études: "Comment contribuer à l'amélioration du parcours de réinsertion des jeunes adultes incarcérés ? Étude auprès de jeunes détenus de la prison Marche-en-Famenne."[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Monchaux, Léna

Promoteur(s) : Seron, Vincent

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie, à finalité spécialisée

Année académique : 2020-2021

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/12787>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



LIÈGE université

**Droit, Science Politique
& Criminologie**

Comment contribuer à l'amélioration du parcours de réinsertion des jeunes adultes incarcérés ?

Étude auprès de jeunes détenus de la prison de
Marche-en-Famenne

Travail de fin d'études présenté par Léna MONCHAUX en vue
de l'obtention du Master en Criminologie à finalité spécialisée

Promoteur : Vincent SERON
Année académique 2020-2021

Remerciements

Je remercie mon promoteur, Monsieur Seron, pour sa disponibilité, son soutien et sa patience tout au long de la rédaction de mon mémoire. Merci également à Madame Mathys de m'avoir orientée et éclairée lors de mes premières réflexions.

Je souhaite aussi remercier le personnel de la prison de Marche pour sa disponibilité et son aide et plus particulièrement, les membres de la direction qui m'ont permis de réaliser cette étude au sein de leur établissement. J'adresse également des remerciements aux jeunes de la prison de Marche qui ont participé à cette étude, pour leur motivation et sans qui ce travail n'aurait pu être réalisé.

Merci à ma famille et mes amis pour leurs encouragements, leur compréhension et leur soutien et un merci particulier à ma maman et ma marraine pour leurs relectures et leurs précieux conseils.

Table des matières

Abstract	1
Introduction	2
Corpus théorique	3
Âge et délinquance	3
Désistement et maturité	4
Théories sociologiques	4
Théories psychologiques	5
Théories biologiques	5
Impact de la détention	5
Objectif de recherche	6
Méthodologie	7
Stratégie d'échantillonnage	7
Mesures	7
Récolte de données	8
Stratégie d'analyse	8
Résultats	8
Maturité	8
Identité	8
Citoyenneté	9
Adulte	9
Psycho-sociale	10
Perspective	10
Gouvernance	10
Tempérance	11
Réinsertion	11
Intramuros	11
Occupations	11
Modalités d'exécution de la peine	12
Service d'Aide aux Détenus et Service Psycho Social	13
Contacts en prison	14
Extra-muros	14
Emploi / formation	14
Logement	15
Jeune en prison	15
Discussion	16
Retour sur les résultats	16
Impact positif	16
Impact négatif	17
Prise en charge	18
Implications	19
Forces et limites	21
Conclusion	22

Bibliographie	23
Annexes	29
Annexe 1 : Formulaire d'information et de consentement	29
Annexe 2 : Guide d'entretien	30

Abstract

Au sein de la littérature, plusieurs recherches font état de particularités concernant la délinquance des jeunes adultes entre 18 à 25 ans, dues notamment au développement de leur maturité. De ce fait, elles considèrent que la détention est une sanction inadéquate et induisant des difficultés de réinsertion pour ce public. Ce travail aura pour principal objectif de savoir si ces jeunes majeurs condamnés considèrent la détention comme adaptée à leur tranche d'âge et au développement de leur maturité et comment, à partir de leurs perceptions, besoins et attentes, il serait possible d'envisager un meilleur parcours de réinsertion de ce public en particulier. Nous tenterons de répondre à ces questionnements au travers d'une approche qualitative qui traitera des perceptions de 11 détenus incarcérés à la prison de Marche-en-Famenne. Nous verrons que nos résultats mettent en avant une certaine ambivalence, la détention ayant à la fois des impacts positifs et négatifs sur le développement de la maturité des jeunes relevant de l'échantillon et les actions mises en place pour la réinsertion comportant, quant à elles, des aspects positifs et négatifs. Il apparaîtra également que rien de spécifique n'est mis en place pour la réinsertion de cette tranche d'âge et que, même si l'échantillon considère la prison comme principalement adaptée, il souligne le manque de suivi et de soutien ainsi que la difficulté d'obtenir des modalités d'exécution de la peine. Malgré la difficulté pour les jeunes de notre échantillon d'exprimer leurs besoins et de proposer des pistes d'amélioration de leur parcours de réinsertion, ces deux éléments constitueront une première piste à explorer.

Mots clés : âge adulte émergent ; jeune adulte ; maturité ; désistance ; réinsertion

In literature, several research report the particularities about juvenile crime between 18 and 25 years old, especially due to their growth to maturity. Therefore, they regard detention as inadequate to sanction this group and inducing difficulties in rehabilitation. The main objective of this dissertation will be to know if these young convicted adults view detention as adapted to their age group and maturity and to answer the question how, based on their perceptions, needs and expectations, they could consider a better path to rehabilitation for their specific target group. We will try to answer these questions through a qualitative approach that will cover the views of 11 inmates in the Marche-en-Famenne prison. Our results point out an ambiguity, detention has positive and negative effects on the growth to maturity of the young people in the sample and measures taken for their rehabilitation include positive and negative sides. It also emerges that nothing has been specifically established for the rehabilitation of this age group and even though the sample believes the prison is mostly suitable, it highlights the lack of monitoring and support as well as the difficulty to obtain a reduced sentence. Despite the challenge of the youths in the sample to express their needs and suggest ways to improve their path to rehabilitation, these two elements are a first lead to explore.

Keywords : emerging adulthood ; young adulthood, maturation ; desistance ; reintegration

Introduction

Le concept d'adolescence est aujourd'hui défini par la période de 12 à 18 ans. Mais après la majorité fixée à 18 ans, sommes-nous pour autant des adultes ?

Hochberg & Konner (2020) mettent en évidence qu'au sein de la littérature scientifique, de plus en plus d'études suggèrent que ce n'est pas le cas. Même si, à 18 ans, les individus atteignent leur taille adulte, ils ne peuvent toutefois pas être considérés comme tels du point de vue de leur maturité sociale, intellectuelle, émotionnelle ou encore comportementale. Le concept de "young adulthood" va alors apparaître afin de désigner cette période de transition et de développement entre l'adolescence et l'âge adulte. Selon Arnett (2000), ce terme de "young adulthood" n'est pas adéquat car il désigne les personnes abordant la trentaine et il ne permet pas de mettre en avant le côté changeant de cette période. Il propose donc une nouvelle conception du développement sous le terme d'"emerging adulthood" afin de désigner cette période de transition entre l'adolescence et l'âge adulte, qui s'étend des 18 ans au 25 ans d'un individu. C'est cette conception que nous utiliserons pour parler de cette période.

En Belgique, l'âge de 18 ans est un âge pivot aussi bien légalement qu'administrativement.

La plupart des services d'aides spécifiques au public jeune arrêtent leur prise en charge une fois ce cap atteint. En 2018, le code de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse a été mis en place et se veut plus adapté "*aux besoins et aux évolutions de la société et de sa jeunesse, plus que jamais en difficulté pour réussir sa transition vers la vie d'adulte*"¹. Pour cela, le code a opéré des changements législatifs tels que l'accompagnement des jeunes en difficulté jusqu'à l'âge de 22 ans par les services AMO afin de les aider dans leur transition vers l'autonomie. Dans la pratique, ces services accompagnaient déjà des jeunes majeurs, notamment dans le cadre de projets soutenus par le Fonds social européen s'adressant au NEET², jeunes de 18 à 25 ans qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni en formation.

D'un point de vue juridique, lorsque les jeunes atteignent l'âge de 18 ans, ils sont traités comme des adultes. Ils passent du système pour mineurs doté d'une politique réparatrice et protectionnelle, où la vision de l'enfermement est centrée sur la réhabilitation et le soin, au système pénal pour adultes avec une politique répressive et punitive reposant sur une vision de l'enfermement basée sur le contrôle et la dissuasion. L'âge est un facteur clé pour déterminer le type de réponse judiciaire à apporter à un comportement délinquant mais ce point de coupure net entre l'adolescence et l'âge adulte est arbitraire et inapproprié (Prior & al., 2011). Selon le rapport de The John Howard Association of Illinois (JHA)(2014) les lois qui fixent cette scission "*posent problème parce qu'elles ne sont pas fondées sur les connaissances scientifiques et ne reflètent pas la réalité du développement de la maturation cognitive et neurologique de l'adolescence à l'âge adulte qui se produit le long d'un continuum jusqu'à l'âge de 25 ans environ*". L'alliance Transition to Adulthood (T2A), dans ses divers travaux, prône la reconnaissance des besoins spécifiques des jeunes adultes émergents au sein du système judiciaire, y compris dans la détermination de la peine. Les Pays-Bas ont d'ailleurs mis en place un système où la détermination de la peine est flexible pour les auteurs âgés de 16 à 23 ans ; le procureur peut demander l'application de la loi pénale des mineurs ou des adultes, même si en pratique, cela est peu appliqué et fait figure de mesure exceptionnelle (Schmidt & al., 2020).

¹ Repér'AJ : Le journal de l'aide à la jeunesse, septième numéro (Octobre 2018)

² Not in Education, Employment or Training

Corpus théorique

❖ Âge et délinquance

En criminologie, le lien entre l'âge et la délinquance a régulièrement été questionné. Dans la littérature, il est reconnu que la prévalence des comportements délinquants augmente à l'adolescence, culmine aux alentours de 17 ans et diminue progressivement à partir de l'entrée dans l'âge adulte jusqu'à la fin de la vingtaine. La relation entre la délinquance et l'âge peut être schématisée sous forme de cloche asymétrique, qui correspond à la courbe âge-criminalité (Hirschi et Gottfredson, 1983; Farrington, 1986; Loeber & Farrington, 2014; Piquero, 2008; Sampson & Laub, 2003).

D'après la théorie générale du crime de Gottfredson & Hirschi (1983;1990), la propension au crime diminue en parallèle avec le "vieillessement inexorable de l'organisme." La courbe âge-criminalité est vue comme invariante : l'âge a un effet constant, direct et inexplicable sur la délinquance, invariablement d'autres facteurs. La principale explication des variations individuelles au niveau du crime est l'acquisition d'une plus grande maîtrise de soi, qui est vue comme un trait relativement stable après l'enfance. Pour Moffitt (1993;2006), l'implication dans la délinquance varie en fonction de l'âge. Dans sa théorie développementale, il définit deux trajectoires de délinquance. La délinquance persistant tout au long de la vie est caractérisée par sa précocité et sa stabilité, elle correspond à tous les actes criminels, dont des actes violents et elle s'explique par des déficits au niveau du développement neuropsychologique et des problèmes familiaux et environnementaux. La délinquance limitée à l'adolescence est, quant à elle, transitoire et s'arrête à l'entrée dans l'âge adulte, elle correspond à des actes non violents et s'explique par le "maturity gap", le décalage entre la maturité sociale et physique d'un individu. Biologiquement matures mais n'ayant pas accès pour autant au statut d'adulte, les jeunes vont adopter des comportements d'adultes qui s'avèrent antisociaux afin de contrer cet écart de maturité. Une fois que les personnes acquièrent un statut d'adulte, la délinquance cesse.

Moffitt & al. (2002) ont repris les données de l'étude longitudinale de Dunedin afin de suivre les jeunes de l'échantillon, alors âgés de 26 ans. Ils ont constaté que ceux dont la délinquance était limitée à l'adolescence étaient toujours confrontés à des problèmes notamment de consommation de substances et d'infraction contre les biens alors qu'ils étaient censés avoir déjà opéré la transition vers l'âge adulte. Moffitt & al. (2002) émettent l'hypothèse que cela est dû à l'apparition d'un nouveau stade de développement, "l'âge adulte émergent" (Arnett, 2000) : l'entrée dans l'âge adulte est retardée et cela allonge le temps passé dans "l'écart de maturité" (Moffitt, 1993). Salvatore & al. (2012), en lien avec la phase de développement de "l'âge adulte émergent" (Arnett, 2000), vont introduire une nouvelle trajectoire : les jeunes dont la délinquance est prolongée à l'adolescence. Il s'agit de personnes âgées de 18 à 25 ans dont la délinquance est limitée, qui continuent à commettre des faits mineurs car ils n'ont pas pu effectuer la transition vers l'âge adulte et restent coincés dans l'écart de maturité défini par Moffitt (1993).

D'après Arnett (2000;2006;2007), dans nos sociétés industrialisées, les changements de vie majeurs tels que les mariages à un âge plus avancé, l'allongement des études, une parentalité plus tardive induisent un temps de transition plus long et permettent de créer une période bien distincte dans le parcours de vie entre l'adolescence et l'âge adulte : l'âge adulte émergent, qui se situe entre 18 et 25 ans. Cette période, qualifiée d'instable, permet à l'adulte émergent d'explorer, de tester, d'expérimenter diverses directions de vie possibles avant de devenir un adulte responsable et autonome et de s'engager dans des choix de vie stables. Lors de cette période d'exploration identitaire, l'individu

expérimente notamment diverses possibilités au niveau de l'emploi, des relations amoureuses et de sa vision du monde. Cette période se caractérise donc par son hétérogénéité et sa non-normativité. Cependant, certains jeunes peuvent se sentir perdus et ainsi éprouver des difficultés à passer cette période de transition. Côté & Bynner (2008) rejoignent Arnett sur cette idée d'érosion des marqueurs sociaux de la vie d'adulte qui, selon eux, induit une diminution des normes sociales et une certaine anomie sociale. Ils appuient sur le fait qu'il n'est pas aisé pour les jeunes adultes d'effectuer cette transition sans normes pour repères, surtout pour les jeunes marginalisés. Cette période de transition relève donc selon eux davantage d'un moment d'adaptation que d'exploration.

Afin d'expliquer la criminalité à l'âge adulte émergent, Salvatore (2017) va théoriser le terme "emerging adulthood gap", en se basant sur le "maturity gap" de Moffitt (1993). Les jeunes adultes adoptent des comportements délinquants car ils n'ont pas pu complètement assumer la transition vers les rôles sociaux d'adultes et se retrouvent alors coincés dans l'âge adulte émergent. De plus, lors de cette période d'exploration identitaire, les jeunes jouissent d'une certaine indépendance et d'une certaine liberté dans leur recherche de sensations et de nouvelles expériences. Ils ne sont plus soumis au contrôle social informel de leur adolescence mais ils ne bénéficient pas encore du contrôle social informel induit par une relation intime significative, un emploi significatif ou par les autres responsabilités normatives de l'âge adulte (Arnett, 2000; Salvatore, 2017; Salvatore & al., 2012). Ce qui, selon Salvatore (2017), offre aux jeunes adultes émergents la possibilité de s'adonner à des comportements à risque en termes de sexualité et de consommation entre autres, voire à des comportements antisociaux et à de la délinquance. Toutefois, Salvatore (2017;2018) met en évidence que la délinquance commise reflète celles des jeunes dont la délinquance est limitée à l'adolescence, ce sont des faits de faible gravité et non violents contrairement à la trajectoire de délinquance persistante au cours de la vie (Moffitt, 1993).

❖ Désistement et maturité

Nous avons pu constater que la pente descendante de la courbe âge-criminalité correspond à l'atténuation d'un comportement criminel lors de la transition vers l'âge adulte. Ce déclin graduel de la délinquance menant à la cessation du crime est appelé désistance (Laub & Sampson, 2001). Vu que la désistance apparaît liée à l'âge et diminue au fur et à mesure que grandit la personne, la maturation se révèle une piste d'explication intéressante.

Rocque (2015), à partir des travaux des Glueck, soutient que la maturation permet d'expliquer la désistance. Il va tenter de la définir de manière multidisciplinaire en y intégrant différentes théories qu'il classe en 3 catégories : sociologique, psychologique et biologique. Il aboutit à sa théorie intégrée, où il soutient que la maturation est composée de 5 domaines interdépendants : rôle social, identitaire, civique, psychosocial et cognitif, dont les effets sur la désistance s'additionnent (McCuish & al., 2020). Selon Rocque & al. (2015) chaque domaine est fortement et négativement lié à la criminalité au cours de la vie.

➤ Théories sociologiques

Uggen & Massoglia (2003) et Farrall & Claverley (2005) portent leur attention sur la réintégration civique comme élément participant au processus de désistance via la volonté de se réintégrer au sein de la société et d'être un bon citoyen en développant ainsi une identité prosociale.

Selon la théorie du contrôle social informel de Sampson & Laub (1993;2003), intégrant celle d'Hirschi (1969), le processus de désistance est influencé par l'acquisition du statut d'adulte et des marqueurs sociaux qui en découlent. L'implication dans des institutions sociales telles que le mariage et l'emploi, lorsqu'ils sont valorisés et significatifs pour l'individu est associée à une augmentation du contrôle

social informel et donc à une diminution de la criminalité. Ces éléments deviennent des tournants dans la vie du jeune adulte et renforcent sa volonté à s'engager dans une vie plus conventionnelle et donc favorisent le changement au fil du temps. Toutefois, selon l'âge auquel ils se produisent et leur qualité, ces tournants peuvent s'avérer inefficaces, par exemple l'influence de l'emploi sur le désistement est plus importante pour les personnes âgées de plus de 26 ans, notamment car des emplois plus valorisants leur sont proposés (Uggen, 2000). Il faut une certaine maturité pour accéder aux rôles sociaux et pour avoir la capacité d'y répondre et de les valoriser (McCuish & al., 2020).

➤ Théories psychologiques

Les théories de la transformation cognitive sous-entendent que les tournants ne sont pas suffisants pour parvenir à changer les comportements des individus et entamer un processus de désistance. Selon Giordano & al. (2002) l'environnement peut fournir des "crochets" de changement (mariage, emploi) à la personne mais pour y être réceptive, celle-ci doit être motivée et ouverte au changement. Pour Maruna (2001) le désistement implique un changement de comportement mais aussi des modifications au niveau de l'identité de la personne. Celle-ci doit en effet développer une identité prosociale, ne plus se considérer comme un criminel et ne plus envisager le crime comme attrayant afin que ces changements de comportements soient durables.

D'après Monahan & al. (2009), la diminution des comportements délinquants pendant la transition vers l'âge adulte est associée à l'augmentation de la maturité psychosociale (Greenberger & Sorensen, 1974). La maturité psychosociale est composée de 3 aspects qui se développent pendant l'adolescence et au début de l'âge adulte, plus précisément jusqu'à l'âge de 25 ans (Monahan & al., 2013) : la tempérance (contrôle des impulsions et suppression des comportements agressifs), la perspective (considération d'autrui et orientation vers le futur) et la responsabilité (responsabilité personnelle et résistance à l'influence des pairs) (Steinberg & Cauffman, 1996;2000). Cette vision correspond à la théorie générale du crime de Gottfredson & Hirschi (1990) qui postule qu'une faible maîtrise de soi est la cause de comportements délinquants. Ces changements sont sous-tendus par des modifications neurobiologiques.

➤ Théories biologiques

De nouvelles recherches ont mis en avant que le développement neurocognitif se poursuit jusque dans la vingtaine. La maturation cérébrale amène des changements structurels dans le cerveau, notamment au niveau du cortex préfrontal, siège des cognitions et des fonctions exécutives supérieures et induit une amélioration du fonctionnement du cerveau : amélioration des capacités d'auto-régulation et de contrôle des impulsions, amélioration de la prise de décision et diminution de la prise de risque. Ces changements participent au processus de désistement (Steinberg, 2008; Johnson & al., 2009).

❖ Impact de la détention

L'âge adulte émergent est un moment clé dans le développement de la maturité d'un individu et dans son processus de désistance, c'est pourquoi certaines études soulignent l'impact négatif de l'enfermement lors de l'âge adulte émergent.

D'après l'analyse d'entretiens menés dans un cadre d'inspection par HM Inspectorate of Prisons (2021), il s'avère que les jeunes adultes émergents ont un vécu particulièrement négatif concernant différents aspects de leur détention et ne disposent pas du soutien dont ils ont besoin. Ils sont plus sujets à l'intimidation et à la victimisation (Barrow Cadbury Trust, 2005; Steinberg, 2004; Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2017; Yvorel, 2007; Forst & al., 1989) mais sont aussi plus auteurs de violence

(HM Inspectorate of Prisons, 2021) et donc sujets à plus de mesures disciplinaires (Barrow Cadbury Trust, 2005) que des détenus plus âgés. Les jeunes détenus décrivent la prison comme un environnement stressant et traumatisant (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2017; JHA, 2014), ils sont plus vulnérables, ont plus de mal à faire face au stress de l'incarcération (Cesaroni & Peterson, 2013) et ont plus tendance que les détenus plus âgés à avoir des idées suicidaires et à s'automutiler (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2017; JHA, 2014; HM Inspectorate of Prisons, 2021; Yvorel, 2007). Les jeunes détenus ont des contacts plus négatifs avec le personnel (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2017; HM Inspectorate of Prisons, 2021; Abdellaoui & Blatier, 2008) et ont davantage tendance à s'ennuyer et à s'isoler en cellule (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2017; JHA, 2014).

Les adultes émergents ont le plus haut taux de récidive par rapport aux autres tranches d'âge et plusieurs études soulignent que la prison à cette période de la vie ne permet pas de réduire la récidive, voire l'augmente (Matthew & al., 2020; Chester et Perker, 2017; Barrow Cadbury Trust, 2005; Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2017; HM Inspectorate of Prisons, 2021; Matthew & al., 2018; Lane & al., 2002; T2a, 2009b). L'environnement carcéral ne permet pas aux jeunes de développer leur maturité psychosociale, prolonge le développement des différents aspects de la maturité et retarde voire bloque le processus de désistement (T2a, 2009b; Barrow Cadbury Trust, 2005; Steinberg & al., 2004, Arditti & Parkman, 2011; Steinberg, 2009).

La littérature démontre que l'incarcération lors de la période de transition vers l'âge adulte allonge voire empêche l'atteinte des marqueurs sociaux traditionnels d'adultes comme le mariage, l'emploi, l'autonomie financière et peut affecter négativement la trajectoire de vie à long terme (Raphael, 2007; Uggen & al., 2005; Uggen & Wakefield, 2005; Harris & Harding, 2019; Arditti & Parkman, 2011; Massoglia & Uggen, 2010). L'enfermement restreint les possibilités d'expérimentation et d'exploration spécifiques à l'âge adulte émergent et empêche l'accès à des relations, des opportunités et des ressources prosociales qui aident les jeunes dans leur transition et dans leur processus de désistement. Par ses effets iatrogènes criminogènes, la prison est vue comme une école du crime. Elle plonge les jeunes dans la culture du crime et les jeunes adultes sont plus susceptibles de développer une identité criminelle (Inderbitzin, 2009; T2a, 2009a, Barrow Cadbury Trust, 2005, Steinberg & al., 2004; Esposito & al., 2017; Arditti & Parkman, 2011; Salvatore & al., 2012, Mears & Travis, 2004).

D'après plusieurs études, l'enfermement des jeunes adultes émergents est considéré comme inadapté et contre-productif et cette période de transition nécessite une intervention particulière. Elles prônent la nécessité de traiter les 18-25 ans comme des mineurs et non comme des adultes en vue de faciliter le développement de leur maturité, la mise en place d'un système flexible ou d'un établissement spécifique à cette tranche d'âge ou préconisent encore le déploiement de sanctions alternatives à la détention et de mesures restauratives (Farrington & al., 2012; T2a, 2009a, 2009b; Matthew & al., 2018; Farrington & al., 2012; Dunkel, 2020; Steinberg, 2009; Salvatore & al., 2012; Prior, 2011; Pruin & Dunkel, 2015; HM Inspectorate of Prisons, 2021; Steinberg & al., 2004). Pour d'autres, il faut sortir de ce système binaire basé sur l'âge et tendre vers un système unique tout au long de la vie de l'individu qui proposerait des interventions différentes en fonction des besoins et des problèmes de l'individu (Garside, 2010; Barrow Cadbury Trust, 2005).

Objectif de recherche

L'objectif de cette étude est d'interroger la perception qu'ont les jeunes détenus de 18-25 ans de l'impact de l'enfermement, afin de voir dans quelle mesure celui-ci leur permet d'accéder aux différents aspects de la maturité selon Rocque (2015). Nous récolterons également leur point de vue sur

les actions mises en place pour la réinsertion au sein de l'établissement pénitentiaire de Marche de manière à déterminer si cela est adapté à la période spécifique de développement des jeunes adultes émergents (Arnett, 2000).

In fine, nous tenterons de répondre à notre question de recherche : comment contribuer à l'amélioration du parcours de réinsertion des jeunes incarcérés ? D'après la littérature citée précédemment, nous pouvons postuler que les jeunes vont penser que l'incarcération n'est pas adaptée aux besoins spécifiques de leur tranche d'âge, a un impact négatif sur le développement de leur maturité et qu'une prise en charge spécifique est nécessaire pour leur réinsertion. Cette étude descriptive permettra d'apporter directement le point de vue de jeunes détenus qui se situent dans la période de l'âge adulte émergent car la plupart des études se concentrent sur le vécu de détention d'adolescents mineurs (Forst & al., 1989) ou sur le processus de réinsertion après l'incarcération (Mizel & Abrams, 2018; Steinberg, 2004 ; Sullivan, 2004, Uggen & Wakefield, 2005).

Méthodologie

❖ Stratégie d'échantillonnage

Dans un premier temps, nous avons analysé les dossiers de l'ensemble de la population des 28 détenus masculins de moins de 26 ans au sein de la prison de Marche, recensés à la date du 29/03/2021. Nous avons étudié les jeunes de 18-25 ans, ce qui correspond à l'âge adulte émergent (Arnett, 2000) car comme relevé dans le corpus théorique, il s'agit d'une période particulière du développement qui nécessiterait une intervention particulière. Nous avons fait le choix de nous concentrer seulement sur des détenus masculins car les femmes ne rentraient pas dans nos critères de sélection pour l'échantillon et que chez elles, selon la littérature, le développement de la maturité et le parcours de désistance sont différents (Fader et Traylor, 2015; Giordano & al., 2002). Pour construire notre échantillon, nous avons émis des critères d'exclusion à savoir : être en détention préventive, avoir une peine de moins de 3 ans, être détenu en dehors de la prison, avoir un statut non définitif. Sur la population de 28 détenus, 13 répondaient aux conditions précitées. Nous avons rédigé un formulaire d'information et de consentement³, expliquant brièvement notre étude et après aval de la direction, nous nous sommes rendus au sein de la prison pour rencontrer les 13 détenus directement en cellule, afin de leur présenter notre recherche et leur demander s'ils souhaitaient y participer. Si tel était le cas, nous leur faisions compléter et signer le talon de participation en bas du formulaire. Nous avons enregistré 2 refus. Notre échantillon, qui peut être considéré comme probabiliste, est donc composé de 11 détenus dont la moyenne d'âge est de 23,45 ans (la majorité a entre 23 et 24 ans et le plus jeune a 21 ans). Ils sont majoritairement condamnés à des peines de plus de 7 ans (f=9), dont des peines de réclusion égales ou supérieures à 20 ans (f=3). La majorité des détenus de notre échantillon a exécuté moins de 2/3 de sa peine. (f=9)

❖ Mesures

Pour mener cette étude, nous avons choisi d'utiliser une méthode qualitative via la conduite d'entretiens semi-structurés. Nous avons construit un guide d'entretien⁴ composé de trois parties. La première partie reprend différentes questions sur des aspects démographiques, qui nous ont permis d'avoir une première prise de contact avec le détenu ainsi qu'une meilleure compréhension de son parcours de détention. Ensuite, nous avons analysé la perception des détenus sur les différents domaines de la maturité de Rocque (2015) et nous les avons interrogés quant à l'impact de la détention

³ Annexe 1

⁴ Annexe 2

sur ces différents domaines, afin de voir dans quelle mesure l'incarcération permet d'atteindre les différents indicateurs de ceux-ci. La maturation identitaire, issue des théories psychologiques notamment de Giordano & al. (2002) sera abordée à travers la perception que le détenu a de sa propre personne, de manière à voir si la prison lui a permis d'avoir une vision plus prosociale de lui-même. Pour la maturation des rôles sociaux basés sur les théories sociologiques telles que celle de Sampson & Laub (1993) nous avons interrogé l'échantillon sur les marqueurs du passage à l'âge adulte selon eux et dans quelle mesure la prison leur permet de les atteindre. La maturation civique issue des théories d'Uggen & Massoglia (2003) et de Farrall & Calverley (2006) est étudiée via le sentiment d'intégration au sein de la société en lien avec leur incarcération. Pour étudier la maturation psychosociale théorisée par Monahan & al. (2009) et Cauffman & Steinberg (2000), nous avons interrogé l'échantillon sur l'impact de la prison quant au développement des 3 composantes : la tempérance (contrôle des impulsions et suppression des comportements agressifs), la perspective (considération d'autrui et orientation vers le futur) et la responsabilité (responsabilité personnelle et résistance à l'influence des pairs). La maturation cognitive ne sera pas étudiée dans cette recherche car elle n'est pas mesurable via des entretiens individuels. Dans un troisième temps, nous avons questionné la réinsertion à travers l'adaptabilité pour les 18-25 ans de la prise en charge et des différentes actions mises en place au sein des prisons ayant vocation à la réinsertion (plan de détention et de réinsertion, les contacts avec le SPS/SAD et la famille, les modalités d'exécution de la peine et les formations, cours, travaux proposés).

❖ Récolte de données

Nous avons effectué un pré-test auprès d'un détenu qui venait d'avoir 26 ans dans le but de tester la pertinence et la compréhension des questions. Celui-ci s'avérant positif, nous avons commencé la passation des entretiens, qui ont duré entre 45 minutes et 2h30, au sein de locaux de la prison. D'un point de vue éthique, tous les participants étaient volontaires, informés de la confidentialité des données et ont signé un formulaire de consentement. De plus, avant chaque échange, les participants se sont vu rappeler les objectifs de l'étude, que les entretiens allaient être enregistrés et que toutes les données collectées et présentées dans cette étude seraient anonymisées.

❖ Stratégie d'analyse

Les données récoltées lors des entretiens, après retranscriptions, ont été analysées au moyen d'une analyse thématique. Le codage s'est principalement fait de manière déductive via l'établissement au préalable d'une liste de thèmes basée sur les principaux champs sondés durant l'entretien.

Résultats

❖ Maturité

Les jeunes composant l'échantillon subissent plusieurs changements au niveau des différents domaines de la maturité (Rocque, 2015) durant leur détention.

➤ Identité

Les jeunes de l'échantillon expriment que, depuis qu'ils sont en prison, ils ont changé, même si certains n'arrivent pas à identifier clairement ces transformations. Une minorité estime que l'incarcération a aggravé son comportement mais la majorité met en avant des changements que nous pouvons qualifier de pro-sociaux, comme le fait d'avoir évolué/mûri, d'avoir appris de ses erreurs,

d'avoir pris conscience des aspects négatifs voire dangereux de leur vie au dehors, ainsi que de l'importance de changer et de s'éloigner de cette vie.

Extrait de l'entretien n°6 : “Moi j'ai envie d'avoir des enfants aussi, j'ai envie d'avoir une vie normale, je sais pas moi, de pouvoir me promener sans regarder derrière moi s'il y a pas un flic, s'il y a pas un ennemi. Et je me dis encore plus parce que moi j'ai un pote qui est rentré, qui est sorti et qui s'est fait tuer en même pas un mois, donc moi je suis prévenu. Donc il faut savoir faire les choses comme il faut. Je pense que la prison ça change quand même en fait, si j'étais dehors je serais quand même rentré.”

Extrait de l'entretien n° 7 : “ Il y a des moments qu'on repense au passé et des fois vous vous dites mais c'est pas normal, avec quel genre de gens je trainais, quel genre de vie je menais. C'est pas une vie où on va faire des vieux os et j'ai envie de vieillir moi, j'aimerais bien atteindre l'âge de ma mère même si elle est pas si vieille que ça elle a que 42 ans ...”

Le fait d'être en prison induit une remise en question de l'image qu'ils ont d'eux-mêmes, sur le fait d'être perçu comme mauvais, dangereux au vu des faits commis. Cette image négative peut devenir un frein à leur réinsertion. Pour d'autres, la prison n'a pas changé la vision d'eux-mêmes ; ils se considèrent toujours comme de bonnes personnes malgré les faits qu'ils qualifient d'erreurs. Cette réflexion est particulièrement présente pour les auteurs de faits en lien avec des stupéfiants.

Extrait de l'entretien n°3 : “J'ai jamais frappé quelqu'un pour de la stup, [...] donc j'étais réglo avec moi-même, avec les gens. Je pense pas que j'ai été mauvais après c'est illégal c'est tout. Et c'est à moi maintenant... Je pense pas que ce que j'ai fait là c'est mauvais mais c'est juste que si je continue à me dire que c'est pas mauvais je risque de le refaire et que je sois mauvais ou pas mauvais je vais revenir ici donc c'est mauvais quand même.”

À travers ces changements, nous remarquons que la prison joue un rôle de prévention secondaire et que la grande majorité des jeunes de l'échantillon est dans une optique de réinsertion et de non récidive à la sortie. Toutefois, certains émettent des réserves par rapport à leurs futures conditions de vie à l'extérieur. Seul un sujet de l'échantillon n'est pas dans cette optique et exprime concrètement qu'il devra récidiver à sa sortie par manque d'alternatives viables.

➤ Citoyenneté

Le fait d'être en prison a un impact sur le sentiment d'intégration dans la société des jeunes de l'échantillon. Auparavant, de manière équivalente, ils se considéraient soit intégrés, soit non intégrés et une minorité de l'échantillon était dans un sentiment d'ambivalence dû à ses activités et son entourage à la fois prosociaux et antisociaux. Depuis qu'ils sont en prison, ils se sentent tous moins intégrés. Ce sentiment peut être dû à l'enfermement lui-même : ils sont coupés de tout contact extérieur et côtoient toujours les mêmes personnes, ils vivent dans une société à part, un microcosme et ils se sentent oubliés, ils perdent leurs habitudes de la vie dehors et s'habituent à la prison. Il peut également dépendre de l'image que la société leur renvoie : ils ne se sentent plus considérés comme des personnes normales, comme des citoyens, mais comme des parias, certains adoptent même cette vision quand ils parlent d'autres détenus. Selon eux, l'étiquette de délinquant que l'enfermement leur donne aux yeux des personnes extérieures va perdurer à leur sortie et les empêcher de se réintégrer à la société. Certains n'arrivent pas à définir s'ils sont intégrés ou non en prison et attendent de voir quand ils seront dehors, la prison est alors perçue comme une pause.

➤ Adulte

Il ressort des entretiens qu'il y a une multitude de manières de définir ce qu'est être adulte et que même si certains utilisent le fait d'être majeur ou d'avoir atteint la puberté comme indicateur, la plupart pensent qu'il n'y pas d'âge et que c'est avant tout une question de maturité, ainsi que le fait de s'assumer et d'être responsable. Toutefois, nous ressentons une certaine ambivalence car plusieurs ne

se considèrent pas totalement comme des adultes mais pas non plus comme des enfants. Même si certains soulignent garder un côté enfantin, ils se disent alors jeune adulte ou adulte en construction. La prison a des effets négatifs et positifs sur le fait de devenir adulte. La prison leur permet de développer leur maturité, d'assumer la responsabilité de leurs actes, mais aussi d'être plus autonome dans la vie quotidienne pour certains. Pour une minorité de personnes de l'échantillon, le fait d'être enfermé jeune a eu des impacts sur leur développement ; ils disent avoir grandi plus vite ou au contraire être restés bloqués mentalement à l'âge de leur entrée, ceux qui sont entrés très jeunes ne se sentent pas adultes car n'ayant pas connu la vie dehors ils ne parviennent pas à être autonomes dans des actes du quotidien.

➤ Psycho-sociale

■ *Perspective*

● Projection

En prison, le fait de se projeter vers l'avenir est vu au sein de l'échantillon comme un passage obligé ; c'est un moyen de rêver sa vie d'après et ainsi d'avoir de l'espoir et de se motiver à avancer. Une grande partie de l'échantillon insiste sur le fait que l'enfermement lui donne le temps et l'occasion de réfléchir à son avenir, ce qui n'était pas le cas dehors. La prison permet en effet à certains d'avoir plus de projets qu'à l'extérieur, notamment de se projeter dans une vie d'adulte et de famille conventionnelle. Certains tempèrent cette projection et sont conscients qu'ils peuvent être déçus et que tout ne se passera pas comme prévu. Une minorité de l'échantillon ne s' imagine pas dans un avenir pro-social et reste dans une logique de présentisme, laquelle est d'ailleurs accentuée avec la mise en pause des octrois de modalités avec la Covid.

Extrait de l'entretien n°9 : “ Quand je suis en cellule le soir je pense à ce que je vais faire quand je vais sortir mais je pense pas en bien, je me dis je vais faire quoi pour avoir de l'argent. Oui ça me projette dans l'avenir mais pas dans un avenir certain [...] Je vis au jour le jour, j'ai toujours fait comme ça, je ne sais pas vous dire ce que je ferai dans 5 ans, je ne sais pas vous dire ce que je vais faire demain alors.”

Certains éléments tels que l'ignorance des dates d'octroi des modalités d'exécution influencent négativement cette capacité de projection en détention. Les visions d'avenir sont en effet conditionnées par l'octroi de ces modalités. Les influences positives sur la projection sont le fait d'être jeune et d'avoir la vie devant soi et le fait d'avoir une somme d'argent à l'extérieur.

● Considération d'autrui

Certains ne ressentent pas de différence de comportement depuis leur entrée en prison, d'autres, la majorité, se disent plus empathiques depuis qu'ils sont enfermés. Avant, ils n'avaient pas le temps de réfléchir aux conséquences de leurs actes sur les autres et en prison, se mettre à la place de leur victime fait partie d'une sorte de passage obligé afin d'assumer la responsabilité de leur acte. Le développement de l'empathie des détenus est aussi lié à leurs proches : ils se rendent compte des conséquences de leurs actes à travers l'impact qu'a l'enfermement sur leur entourage mais également quand ils imaginent leur famille à la place de leurs victimes. Cependant, nous pouvons remarquer que certains détenus n'arrivent pas à se décentrer de leur intérêt et verbalisent l'empathie comme le fait d'aider d'autres détenus à condition que cela n'entraîne pas de conséquences négatives pour eux, les autres détenus sont alors vus comme des sources de problèmes potentiels.

■ *Gouvernance*

● Autonomie/responsabilité

Pour une majorité de l'échantillon, ils étaient déjà responsables et autonomes dehors, notamment car ils devaient se débrouiller seuls. Nous notons toutefois que pour certains, les faits commis sont la preuve d'un manque de responsabilité. Le fait d'être enfermé leur permet tout de même d'être plus

autonomes car ils sont obligés de s'assumer et se prendre en main au niveau du nettoyage de leur cellule, de leur nourriture, de la gestion de leur argent, de leurs démarches etc. Mais l'enfermement bloque aussi leur prise de responsabilités : ils sont obligés de passer par un tiers pour remplir des formalités, ils sont dépendants de leurs parents financièrement, ils sont soumis au rythme de la prison.

- Influence

La majorité des sujets de l'échantillon se dit non influençable à l'extérieur. Pour d'autres, le fait d'être en prison leur a permis de prendre conscience de l'importance de l'influence du groupe de pairs et de s'affirmer et cela les amène à faire un tri dans leurs amis à l'extérieur. Pour la plupart des détenus de l'échantillon, la prison est un lieu avec des mauvaises influences compte tenu de la présence d'autres détenus, cela les amène donc à analyser les personnes avant d'entrer en relation. Toutefois, certains soulignent l'influence positive que peuvent avoir les autres détenus, il s'agit donc pour eux de faire le choix de côtoyer des personnes qui leur sont bénéfiques.

- *Tempérance*

- Impulsivité et agressivité

Il apparaît que, depuis qu'ils sont en prison, la majorité des détenus de l'échantillon sont moins impulsifs et apprennent à mieux contrôler leur agressivité : ils réfléchissent plus avant d'agir, envisagent les conséquences négatives de leurs actes et apprennent à gérer les risques. Ces changements sont induits par un travail personnel ou par la prison elle-même : l'aspect dissuasif des caméras, d'une nouvelle condamnation et des punitions encourues (isolement, transfert), les activités proposées telles que le sport qui leur permettent de se défouler, ou un suivi psychologique. De plus, la prison de Marche est aussi décrite comme plus calme par l'échantillon. Le fait d'être en prison rend une partie de l'échantillon plus agressive et plus impulsive ; l'enfermement augmente les émotions négatives telles que la haine, qui est notamment exacerbée par le manque de contact lié à la Covid et par le refus d'octroi de modalités et les tensions omniprésentes avec les agents ou avec les détenus. Le fait d'être en prison oblige à s'endurcir mais aussi à ne pas se laisser faire.

Extrait de l'entretien n°9 : "Comme je vous dis ici quelqu'un va vous insulter si vous fermez votre gueule vous êtes un faible aux yeux de tout le monde [...] c'est un peu comme une jungle ici, c'est la loi du plus fort, [...] soit tu te fais marcher dessus soit c'est toi qui marches sur les autres."

❖ Réinsertion

Selon les détenus de l'échantillon, de manière générale, la réinsertion représente le fait de retourner dans la société avec un projet concret de réinsertion, avec l'objectif de ne pas revenir en prison, de respecter les lois et d'avoir une vie "normale". La réinsertion, c'est payer sa dette à la société, ce qui n'équivaut pas à faire fond de peine. Le fait de faire fond de peine est vu comme incompatible avec la réinsertion et l'échantillon lie automatiquement le fond de peine avec la récidive. D'après les entretiens nous pouvons remarquer que plusieurs éléments influencent négativement ou positivement la réinsertion, ceux-ci peuvent être classés en intra et extra-muros

- *Intramuros*

- *Occupations*

Les activités sont jugées inutiles pour la réinsertion mais bénéfiques pour l'ensemble de l'échantillon. Parmi celles-ci, le sport est particulièrement mis en avant. Elles permettent de s'occuper, de se changer les idées, de sortir de cellule, d'avoir des contacts, de faire passer le temps plus vite. L'ennui est vu comme un frein à la réinsertion et peut entraîner des comportements de consommation. Une minorité met en avant le manque d'activité, qu'elle qualifie de thérapeutique qui se base plus sur un aspect humain. Il ressort des entretiens que les détenus ont besoin d'avoir des activités qui les mettent en

contact et qui leur permettent de décharger la pression, ils proposent à plusieurs reprises des activités avec des animaux ou en extérieur afin de profiter de la nature. **Les cours et les formations** ne sont pas adaptés : trop généraux, trop faciles, la mise en place d'un projet personnel est un parcours du combattant et les moyens mis à disposition ne sont pas adéquats. Les formations sont de prime abord vues comme un meilleur moyen de réinsertion que le travail mais certains détenus de l'échantillon émettent des doutes quant à leur réelle utilité pour se réinsérer à l'extérieur et la valeur sur le marché du travail des diplômes et des certificats obtenus est remise en question. Les formations sont avant tout pour les détenus un moyen de rentabiliser le temps de détention et de faire des choses qu'ils n'auraient pas eu l'occasion de faire dehors, de se sentir valorisés, de s'occuper, d'augmenter leurs compétences, d'avoir quelque chose en main pour leur sortie. La formation de gestion est particulièrement mise en avant. Suivre une formation serait pour certains un passe-droit pour travailler en prison et permettrait d'obtenir plus vite des modalités d'exécution de la peine. Pour plusieurs personnes de l'échantillon, **le travail** en prison ne permet pas de se réinsérer, il n'est notamment pas valorisable à l'extérieur et n'est pas assez diversifié, la prison ne propose que des métiers manuels. Le travail en prison est d'abord vu comme un moyen de gagner de l'argent même si ce salaire est dit minime. Cet argent permet aux détenus une indépendance financière et éveille ainsi un sentiment de fierté et de responsabilité. Le travail est mis en opposition avec les formations car ils ne sont pas facilement conciliables. Ainsi, les détenus ayant besoin d'argent font parfois un choix par dépit. Le fait de travailler donne au détenu le sentiment d'être plus intégré car il travaille comme à l'extérieur, cela lui permet de prendre des habitudes de travail mais aussi de s'occuper et d'acquérir une routine. Travailler est selon l'échantillon un moyen d'obtenir plus vite des modalités d'exécution de la peine ou, à l'inverse, est un moyen de pression qui peut devenir un obstacle dans l'octroi de modalités. Les détenus expriment le besoin d'avoir accès à des formations et des propositions d'emploi plus diversifiées et en lien avec leur projet personnel de réinsertion. D'autres proposent la mise en place d'ateliers afin de découvrir et d'apprendre des nouveaux métiers.

■ *Modalités d'exécution de la peine*

L'analyse des entretiens révèle les points positifs et négatifs des modalités d'exécution quant à la réinsertion. Celles-ci sont vues comme une chance de sortir plus vite et comme un moyen de se réhabituer à l'extérieur. Les Permissions de Sortie et les Congés Pénitentiaires sont vus comme des façons de se projeter et de se responsabiliser, de prouver leur aptitude à passer à l'étape supérieure du parcours de réinsertion, les CP et les PS sont un peu vus comme des tests. Les PS et les CP sont pour les détenus de l'échantillon une occasion d'effectuer les démarches nécessaires pour leur réinsertion mais cela peut devenir une pression et les amener à un échec causé par la volonté de tout faire au plus vite. Mais selon les dires de l'échantillon, les PS et CP sont avant tout l'occasion de voir leurs proches et de changer d'air. Beaucoup de personnes au sein de l'échantillon disent être bloquées dans leurs démarches et dans l'avancement de leur dossier d'octroi de modalités, d'autant plus avec la Covid. Ce contexte de crise sanitaire les place dans une situation d'attente et dans un certain présentisme. Le non-octroi de PS et de CP est particulièrement mal vécu par les détenus de l'échantillon. Plusieurs trouvent que le système est lent et qu'on ne laisse pas sa chance au détenu par excès de prudence suite à des affaires médiatisées de récidive. Les refus entraînent une haine envers le système, une démotivation et une perte de temps dans le parcours de réinsertion. Certains envisagent alors le fond de peine comme seule solution, or la majorité des détenus décrit le fait d'aller en fond de peine comme dangereux et amenant à une récidive certaine. Certains en viennent à élaborer une théorie où on laisse volontairement les détenus en prison car ceux-ci rapportent de l'argent.

Extrait de l'entretien n° 7 : "[...] eux ils croient qu'ils peuvent laisser les gens pendant x temps mais ils parlent de réinsertion, vous savez que j'en ai vu des dizaines, ils font 6 ans de prison, pas de ps, pas de cp, rien. Donc pas de moyen de se préparer à sa sortie, pas moyen d'essayer d'avoir un

point de chute et au bout de 6 ans ils le libèrent comme ça. C'est comme si vous lâchiez un animal dans la nature et vous lui dites, vous dites à un lion va mais ne mange pas de gazelle, mais vous êtes fou! "

Extrait de l'entretien n°4 : "La vérité, toutes ces mauvaises personnes qu'on a entendues, parce que la plupart des attentats qu'on a entendus Mr était déjà connu de la justice, il a fait fond de peine, on savait en plus, ils le disent bien à la télé ! Mais la vérité pour moi c'est la justice qui les crée en fait, tu condamnes quelqu'un pour la première fois et tu lui laisses pas une chance et le type il va accumuler la haine tellement il est en souffrance."

■ Service d'Aide aux Détenus et Service Psycho Social

Le SAD et le SPS peuvent être des soutiens à la réinsertion. Ces services aident les détenus dans leurs démarches de réinsertion et sont présents en cas de problème. Le SPS est considéré comme une ressource et comme le relais avec la direction, il oriente les détenus de l'échantillon dans leurs démarches pour l'octroi d'une modalité. Ces services, de par la présence de psychologues, sont vus comme des lieux d'expression et surtout le SAD où le secret professionnel est de rigueur. Les détenus de l'échantillon expriment le besoin de discuter avec un psychologue afin d'apprendre sur eux-mêmes, de ne pas tourner en rond, de discuter des faits, de leur peine et de leurs problèmes, mais aussi par simple besoin de parler à quelqu'un d'autre qu'un détenu. Plusieurs points négatifs sont soulevés par l'échantillon. Il souligne la surcharge de travail de ces services et le temps d'attente, le manque de suivi et d'approfondissement et la faible implication des intervenants que cela induit. Le SPS a une réputation particulièrement négative, il apparaît comme la cause de retards et de blocages dans les démarches d'octroi de modalités, ce qui à la longue provoque un sentiment de haine envers le système. Le personnel est vu comme vicieux et les détenus n'osent pas se livrer, de peur que ce qu'ils disent soit interprété et que cela ait un impact négatif sur leur dossier. A l'inverse, un détenu de l'échantillon prône l'honnêteté au sein des entretiens avec le SPS et met en avant le côté humain et donc subjectif de l'intervenant selon les affinités.

Extrait de l'entretien n°6 : "Après ici les gens ils disent que les dossiers ils avancent pas vite mais ça dépend pour qui. Ici ça dépend si tu tombes sur une AS qui aime pas ta tête t'es dans la merde, [...] Après moi je pense que ce qui m'a aidé c'est que j'ai été complètement honnête, je lui ai dit la vérité, je lui ai dit que je fumais, c'est mon plus gros problème et si j'arrête pas ça va m'obliger à revoir des gens qui sont dans le milieu [...] Je pense qu'elle a compris à peu près ce que j'avais dans la tête et voilà j'ai été honnête avec elle."

Les détenus de l'échantillon déplorent de devoir faire leurs démarches seuls et de toujours devoir prendre l'initiative d'aller vers les services du SAD et du SPS. Il ressort des entretiens qu'ils ressentent un grand manque de soutien, de suivi et d'encouragement de la part de la prison au sens large dans leurs démarches. Certains disent avoir besoin d'accompagnement tels des enfants, à l'inverse, certains voient cette aide comme une contrainte supplémentaire et non nécessaire car ils savent se débrouiller seuls en tant qu'adultes. Pour d'autres, l'envie de changement doit venir d'eux-mêmes avant tout et l'aide du SAD/ SPS est alors vue comme un plus et comme un moyen de les accompagner dans leurs changements et de les aider à continuer sur la bonne voie. Se réinsérer en prison est donc une question de motivation personnelle et de choix. Deux voies se présentent au détenu : soit devenir pire, soit meilleur. Il lui revient de faire ce qu'il pense être le mieux pour lui et de se donner les moyens de ne pas récidiver. La prison ne sera utile que si la personne comprend cela et fait le bon choix.

Extrait de l'entretien n°7 : "On m'a toujours dit un truc petit ; personne ne peut vouloir ton bien plus que toi-même à part ta mère. Après les gens autour de toi ils peuvent être là pour t'aider, moi je serais franchement content si j'ai un pote à moi ici il était dehors mais je me vois plus dehors que lui vous voyez, mon bien je le veux plus que personne ne le veut pour moi. Vu que je me veux du bien

ben ça me fait changer, si je me veux pas du bien : bagarre tout ce que voulez, dans 20 ans je suis encore là.”

■ *Contacts en prison*

Il y a une vision ambivalente vis-à-vis **des contacts avec la direction**. Selon leur interlocuteur, les détenus perçoivent la direction comme humaine, à l'écoute, rassurante, encourageante, jouant un vrai rôle de soutien ou tout l'inverse, manifestant une volonté de pousser le détenu vers le bas. De manière générale, tous se plaignent d'un manque de disponibilité. Les détenus de l'échantillon ont un besoin marqué de **contacts avec l'extérieur**, celui-ci n'étant pas suffisamment assouvi avec les visites et les autres moyens mis à disposition, il n'est pas rare qu'ils disposent d'un GSM en cellule afin de discuter et de suivre le cours de la vie dehors. **Les contacts entre détenus** peuvent être bénéfiques ou néfastes à la réinsertion. Beaucoup de détenus de l'échantillon trouvent problématique que tous les détenus soient mélangés, la prison est pour eux un lieu rempli de mauvaises influences surtout pour les jeunes. Ils décrivent la prison comme l'école du crime.

Extrait de l'entretien n°3 : “Parce qu'aujourd'hui pour vous dire un exemple, un voleur avec un terroriste, tu les mets ensemble mais déjà comment tu peux mettre ces personnes ensemble avec ces personnes là ? L'autre pour un vol il va faire 4 mois et l'autre il est là pour des années et l'autre qu'est ce qu'il va faire, il sait pas quoi faire, il va bourrer la tête du gamin, parce que c'est toujours des gamins, des jeunes, on va dire mon âge 18/19/25 ans. C'est ça les erreurs qu'ils font, faut pas mélanger, c'est pas bien. Moi quand je suis entré, par exemple je ne savais pas comment voler une voiture et en parlant avec les gens etc j'ai appris quelque chose, vous voyez ça ça va pas.”

Mais c'est aussi en parallèle une école de vie. Les détenus de l'échantillon observent et apprennent des expériences des autres détenus, notamment auprès des plus âgés qui transmettent leur vécu aux plus jeunes, ou de ceux ayant le même genre de parcours qu'eux : ils servent alors d'exemple ou de contre-exemple et les motivent à faire mieux pour ne pas finir comme eux.

Extrait de l'entretien n°5 : “Donc je suis resté beaucoup avec des personnes plus âgées que moi, du style 30-40 ou même 50 ans qui ont vécu et qui m'ont appris des choses. En fait, ma maturité je la tiens à la fois de l'expérience et à la fois du fait que je n'ai pas dû vivre certaines choses parce qu'on me les expliquait. Comme j'ai bu leur parole et j'ai appliqué leur parole dans la vie de tous les jours, j'ai vu que ça me réussissait bien donc au final j'ai pas changé.”

➤ *Extra-muros*

L'entourage des détenus est vu comme primordial dans leur réinsertion. C'est avant tout un soutien moral et une aide dans leurs démarches. Il va prendre en charge le détenu au niveau financier en prison mais également au niveau du logement en extérieur tant qu'il n'est pas autonome. La famille et l'espoir de créer une future famille sont une motivation à changer et à sortir au plus vite. La famille est vue comme un repère et les détenus n'ayant pas ou plus de lien sont considérés comme davantage sujets à la récidive. Une minorité de l'échantillon est parent, nous pouvons remarquer que le fait d'avoir des enfants dont ils sont proches pousse les détenus à vouloir être responsable et à changer mais peut aussi être une raison de récidive s'ils n'ont pas les moyens légaux de satisfaire leurs besoins. L'entourage amical peut être vu comme un soutien ou non à la réinsertion mais l'analyse des entretiens met en évidence qu'un tri doit être fait afin d'éviter les influences négatives à la sortie.

Extrait entretien n°1 : “Et même mon entourage, moi tous mes amis d'enfance, moi je les aime bien c'est mes potes, mais euh là comme je suis aujourd'hui on est pas dans la même optique. Là je vais sortir dehors ouais je vais traîner avec eux, mais ce sera... avant on va dire on était très souvent ensemble. Moi j'avais les activités sur le côté mais là comme je vois comment ils sont... si je vais être avec eux mais ça sera pas aussi souvent qu'avant. Par exemple, là je vois déjà que je vais devoir changer d'entourage parce qu'on est pas dans la même optique, les mêmes milieux.”

■ *Emploi / formation*

Une fois sortis, une minorité de détenus de l'échantillon prévoit de continuer ses études mais change souvent son projet initial pour un parcours scolaire moins long. La majorité se projette dans un emploi, n'importe lequel à court terme mais prévoit d'investir et de devenir indépendant, de peur de garder un salaire de misère à long terme. Le fait de disposer d'argent dehors est alors un tremplin pour la réinsertion si toutefois les détenus ont un objectif concret. À l'inverse, le manque de ressources peut pousser à la récidive. Pour certains, trouver un travail va être compliqué à cause des discriminations liées à leur casier, pour d'autres cela sera facile, notamment grâce à des propositions d'emploi chez des amis même si pour certains cela peut amener à récidiver.

■ *Logement*

Le retour au logement familial est la première solution d'hébergement mais tous souhaitent dans un second temps vivre seul. La localisation de ce logement est un facteur important afin d'éviter les influences négatives et de pouvoir redémarrer de zéro, notamment afin d'essayer de quitter cette image de délinquant, même si l'appréhension que leur passé soit découvert reste présente.

❖ *Jeune en prison*

Les jeunes de l'échantillon considèrent qu'ils méritent leur place en prison et que la détention est un moyen adapté pour les punir. Toutefois, par rapport à leur jeune âge et à leur perception de la gravité des faits, ils pensent que leur peine est excessive. Ils trouvent que le juge aurait dû faire preuve de clémence, ne pas directement leur octroyer une peine d'emprisonnement ferme, leur laisser une chance. Toutefois, ils gardent espoir car ils ont la perspective de sortir avant leur fond de peine et estiment qu'ils auraient pu encourir une plus lourde sanction. Selon l'échantillon, il est préférable de sortir jeune de prison, afin de pouvoir réaliser ses projets. À l'inverse, selon eux, lorsqu'on sort vieux, on n'a plus rien à perdre. Entrer jeune en prison est donc vu comme un avantage.

Extrait de l'entretien n°7 : “ Il y a des autres, ils ont 30 ans, ils viennent de prendre des peines pareilles que nous, pareilles que moi et ils vont sortir à des 40 ans. Moi si j'ai de la chance je peux sortir avant 30 ans et pour moi 30 ans c'est l'âge parfait pour tout le monde. Tu as tout, tu as fait assez de conneries dans ta jeunesse et tu as la vie devant toi, t'es à 20 ans de la vieillesse et ta jeunesse est derrière, t'es parfait ! 30 ans c'est l'âge parfait tu peux tout faire : enfant, travail tout et avant d'atteindre tout ça tu t'es amusé, moi je me suis amusé.”

La peine de prison est vécue comme une perte de temps et plus particulièrement pendant la jeunesse, période décrite comme celle où les jeunes ont le plus d'opportunités et où ils sont censés profiter de la vie. La prison retarde l'entrée dans la vie adulte. Alors qu'ils voient les personnes dehors avancer dans leur vie, ils ont l'impression de stagner : l'enfermement les empêche d'évoluer, d'apprendre et d'expérimenter de nouvelles choses. À leur sortie, ils considèrent qu'ils ne peuvent plus perdre de temps et doivent agir comme des adultes mais ils mettent en avant le danger de vouloir aller trop vite et de vouloir rattraper le temps perdu. En opposition à cela, la prison est vue comme un moyen de changer de vie, de devenir une nouvelle personne et de grandir.

Extrait de l'entretien n°8 : “ C'est de la perte de temps ici, tu perds ta vie, tu perds ton âge, tu perds... La vie ça avance tu vois, le monde à l'extérieur ça avance. Pour construire sa vie tout ça...c'est pas bien. J'avoue j'ai de la chance pour moi d'être incarcéré à cet âge-ci tu vois, c'est pour ça que je suis content, pour garder un peu de moral, par rapport de ne pas rester dans ce chemin à l'extérieur, pouvoir rester un petit moment on dirait à l'âge de 26 ou 28 ans et puis je me trouve incarcéré ici à la prison, pas d'enfant pas de famille, pas de vie à l'extérieur tu vois, je perds ma vie en prison.”

Extrait de l'entretien n°1 : “On m’a mangé ma vingtaine on va dire... enfin ça dépend de quel point de vue. , parce que j’ai les deux points de vue. Oui je perds des années mais en même temps connaissant mon histoire si ça m’était pas arrivé j’aurais pas été loin je pense. Le changement, il est drastique en fait, c’est littéral. Moi je me considère comme une autre personne là donc euh...”

Mais grandir en prison n’est pas facile, les détenus de l’échantillon décrivent la prison comme un milieu hostile où ils sont entourés de mauvaises influences, où ils doivent s'adapter et avoir une force mentale pour survivre. Ils expliquent que l'enfermement a des répercussions négatives sur leur santé mentale et physique. À l'inverse, pour certains, la prison devient une deuxième maison à laquelle on s'habitue, toutefois certains mettent en évidence qu'il est dangereux de trop s'y habituer au risque d'avoir du mal à en sortir.

Discussion

❖ Retour sur les résultats

L’objectif de cette étude était d’obtenir au moyen d’entretiens, la perception des jeunes détenus sur l’impact de l’enfermement afin de voir dans quelle mesure celui-ci leur permet d'accéder aux différents aspects de la maturité selon Rocque (2015) et d’obtenir leur point de vue sur les actions mises en place pour la réinsertion au sein de l’établissement pénitentiaire de Marche et d’analyser si cela est adapté à la période spécifique des jeunes adultes émergents.

➤ Impact positif

À la lecture de ces résultats, nous observons que l'enfermement ne présente pas seulement un impact négatif sur le développement des différents aspects de la maturité comme cité dans la littérature (T2a, 2009b; Barrow Cadbury Trust, 2005; Steinberg & al., 2004, Arditti & Parkman, 2011; Steinberg, 2009) mais a également un impact positif. En interrogeant de jeunes adultes émergents et leurs partenaires amoureux sur leur conception de l’incarcération, Comfort (2012) avait relevé que certains jeunes affirmaient que leur peine de prison avait joué un rôle positif dans leur développement vers l’âge adulte. Certains changements expliqués par les jeunes de notre échantillon durant leur détention peuvent tendre vers le développement positif de leur maturité et influencer positivement sur leur processus de désistance ; notamment au niveau de la maturation identitaire et de la maturité psychosociale (Rocque, 2015), domaines de la maturité qui sont tous deux particulièrement liés négativement à la criminalité (Rocque & al. 2015; Mcuish et al., 2020). Nous avons observé un changement dans la vision que les détenus ont d’eux-mêmes et de la vie qu’ils mènent, ainsi que dans leur perception du crime qui correspond aux marqueurs analysés par Rocque (2015) : vision prosociale de soi, attitudes prosociales envers le crime et l'ouverture au changement. Nous avons aussi remarqué que les dires des jeunes de l’échantillon rejoignent certains marqueurs de la maturité psychosociale (Rocque, 2015). Ils sont particulièrement ouverts et ont une attitude favorable face à leur futur rôle d’adulte : ils se projettent positivement dans celui-ci après leur détention. Ils expliquent prendre plus leurs responsabilités et être moins impulsifs ; la prison leur a permis d’apprendre à gérer les risques face aux conséquences de leur acte, leur prise de décision tend donc à être plus rationnelle.

À travers les entretiens, nous pouvons remarquer qu’il s’avère compliqué pour les jeunes détenus d’isoler une cause explicative à ces changements prosociaux. Ils expliquent généralement ceux-ci par une réflexion personnelle, un travail sur soi, une remise en question et non comme une conséquence directe de l'enfermement. Le fait de changer est donc en premier lieu lié à la motivation personnelle des détenus. Cependant, nous avons observé que les participants à l’étude mettent directement en lien cette réflexion personnelle avec l'enfermement : le fait d’être enfermé et seul leur donne donc

l'occasion et le temps de réfléchir à leur vie et de se remettre en question en raison de la rupture que la prison offre par rapport au monde extérieur où tout est rapide et agité. L'enfermement est vu pour certains comme une occasion de faire une pause par rapport au monde extérieur, de se reposer de celui-ci et de réfléchir à quel genre de personne ils veulent devenir. Cependant, nous pouvons remarquer que ces réflexions restent personnelles et que l'établissement ne propose pas de prise en charge spécifique pour soutenir et encourager celles-ci. Dans l'étude de Lane & al.(2002), les jeunes de l'échantillon avaient aussi mis en évidence les aspects positifs de la détention à travers le temps de réflexion qu'elle octroie. Comme Comfort (2012) le relève dans son étude, l'enfermement peut être considéré comme *“une période d'introspection portée par un désir de métamorphose et de maturation”*, la peine de prison donne l'occasion aux jeunes adultes émergents délinquants d'avoir le temps de réfléchir sur leurs *“diverses possibilités de vie et d'évoluer progressivement vers la prise de décisions durables”*(Arnett, 2000). Ce temps de réflexion sur soi et ses possibilités futures sont typiquement liés à la période de l'âge adulte émergent et font partie du processus de maturation (Arnett, 2000; Rocque, 2015) mais cela sous-entend-il pour autant que la détention doit être recommandée pour soutenir le processus de développement de la maturité et de la transition vers l'âge adulte des jeunes délinquants ? Comfort (2012) va analyser ces récits positifs dans un contexte sociétal plus large en s'appuyant sur les différences socio-économiques des jeunes adultes. La prison devient, selon elle, un lieu qui permet de façonner les jeunes pauvres au moment critique de l'âge adulte émergent ; ils se tournent vers la prison comme un lieu ressource. Or selon elle *“ce qui est « gagné » par l'emprisonnement, et en particulier ce qui est délivré aux pauvres sous le couvert de la « réhabilitation » est fourni à leurs pairs les plus privilégiés par le biais d'institutions sociales valorisées et solidaires.”* Comfort (2012) insiste sur le fait que l'univers carcéral n'est pas le lieu idéal pour offrir aux jeunes adultes un temps de réflexion car la prison reste avant tout *“effrayante, choquante et organisée autour de l'intimidation et des menaces de violence. Elle provoque un stress et une détresse profonds, entraînant une perte de poids, une perte de cheveux et d'autres complications pour la santé. Et même pour ceux qui parviennent à utiliser le temps à leur portée pour réfléchir, apprendre et grandir, cela leur confère non pas un diplôme positif acclamant leur transition vers un statut supérieur, mais plutôt un « certificat négatif » via leur casier judiciaire les proclamant indignes de participer au corps social.”*

➤ Impact négatif

Nous constatons que les dires de l'échantillon concernant les éléments négatifs de l'incarcération sont semblables à ceux évoqués dans la littérature. La prison est considérée comme une école du crime, les jeunes de l'échantillon soulignent les effets négatifs de l'exposition à des pairs déviants (Inderbitzin, 2009; T2a, 2009a, Barrow Cadbury Trust, 2005, Steinberg & al., 2004; Esposito & al., 2017; Arditti & Parkman, 2011; Salvatore & al., 2012, Mears & Travis, 2004). Mais nous avons remarqué que, pour certains jeunes, le contact avec des détenus plus âgés peut s'avérer positif pour le développement de leur maturité et dans leur processus de désistance via un système que nous pouvons qualifier d'apprentissage vicariant (Bandura, 1986): les jeunes détenus observent les plus âgés et reproduisent les comportements positifs. Le bureau de l'enquêteur (2017) a mis en avant dans son rapport le besoin de modèle positif qu'éprouvent les jeunes délinquants et cette publication ainsi que d'autres études (Uggen, Wakefield, 2005; Uggen & al., 2005; Farrington & al., 2012; T2a, 2009b) recommandent d'ailleurs la mise en place d'un système de mentorat dans le but de soutenir et de guider ces jeunes délinquants. Le département du Connecticut dans son programme TRUE a mis en place un système de mentorat avec des condamnés à perpétuité auprès des jeunes délinquants de 18-25 ans qui se révèle particulièrement positif comme le rapporte Hedger (2018).

Les jeunes de l'échantillon expriment clairement que la prison est une perte de temps qui les retarde dans leur entrée dans la vie d'adulte et les empêche d'avoir accès aux indicateurs clés de la maturation des rôles sociaux tels qu'un emploi satisfaisant, la présence de relations significatives via le mariage et les enfants et l'accomplissement d'études (Rocque, 2015) ainsi qu'aux opportunités et aux expérimentations spécifiques à l'âge adulte émergent (Arnett, 2000) (Raphaël, 2007; Uggen & al., 2005; Harris & Harding, 2019; Arditti & Parkman, 2011; Massoglia & Uggen, 2010). La majorité de l'échantillon ne lie toutefois pas le fait d'être adulte aux différents marqueurs sociaux traditionnels mais avant tout à la maturité et au fait d'être responsable de soi, qui correspond au marqueur d'indépendance de Rocque (2015), ce qui lui permet alors de se définir comme adulte ou adulte en construction (Coyle, 2019). Même si dans la majorité des cas, les jeunes de l'échantillon expriment que la prison leur permet d'être plus responsable en les obligeant à s'assumer, nous pouvons remarquer qu'au sein de leur discours, ce lieu peut avoir l'effet inverse notamment par rapport à la dépendance à la famille. Nos résultats rejoignent ceux d'Arditti & Parkman (2011) qui vont parler de cette dépendance comme d'un paradoxe : l'aide (matérielle, logement, financier, soutien) apportée par la famille est vue comme primordiale par les jeunes détenus mais les renvoie à leur incapacité à s'assumer entièrement et donc s'oppose à leur perception de ce qu'est "être un adulte".

L'enfermement a aussi un impact négatif sur la maturation identitaire (Rocque, 2015). À travers l'analyse des entretiens, nous constatons que les jeunes détenus souffrent de l'étiquette de déviant (Becker, 1963; Goffman, 1963) qui est induite par leur condamnation. Ils sont conscients qu'à leur sortie, ils vont être confrontés à des discriminations à cause de la stigmatisation liée à leur casier judiciaire, notamment au niveau de l'emploi mais aussi au niveau de leurs futures relations amicales et amoureuses. Certains se projettent par manque de choix vers un travail pour des connaissances qu'ils qualifient de non fréquentables. Uggen & Wakefield (2005) relèvent les discriminations liées à l'emploi que peuvent subir les détenus et l'impact négatif et significatif de l'étiquette de délinquant dans leur recherche d'emploi alors que *"l'obtention d'un travail de qualité peut contribuer avec force à l'adoption d'une identité non criminelle durable."*

La maturation civique (Rocque, 2015) est impactée négativement par l'enfermement. L'ensemble de l'échantillon se sent moins intégré dans la société, voire exclu. Plusieurs détenus abordent dans les entretiens la peur de trop s'habituer et s'adapter à la prison au point de ne pas savoir en sortir. Ces propos font écho au principe de "prisonnisation" de Clemmer (1958). Les détenus de l'échantillon aimeraient que les contacts avec l'extérieur soient facilités afin de ne pas être trop tenus à l'écart et coupés de la société. Ils proposent par exemple la mise en place d'un accès surveillé et payant à internet ou d'une messagerie instantanée contrôlée. Certains détenus développent une haine envers le système et l'État qui contrecarrent leur intégration civique car ils estiment qu'on ne leur laisse pas la chance de sortir malgré les preuves de leur motivation à se réintégrer.

➤ Prise en charge

Après analyse des entretiens, nous pouvons constater que rien de spécifique concernant la prise en charge des détenus se situant dans l'âge adulte émergent n'est mis en place au sein de la prison de Marche, contrairement à la littérature qui prône la mise en place d'interventions spécifiques pour cette tranche d'âge (Farrington & al., 2012; T2a, 2009a, 2009b; Matthew & al., 2018; Farrington & al., 2012; Dunkel, 2020; Steinberg, 2009; Salvatore & al., 2012; Prior, 2011; Pruin & Dunkel, 2015; HM Inspectorate of Prisons, 2021; Steinberg & al., 2004). Nous avons clairement posé la question suivante aux jeunes de l'échantillon : "Est-ce que selon vous la prison est un moyen adapté de punir des jeunes de 18-25 ans?" Malgré les aspects négatifs de la détention cités précédemment, il ressort des entretiens que la majorité de l'échantillon considère la prison comme un moyen adapté pour punir les jeunes de 18 à 25

ans. Ils méritent leur place en prison, ils se considèrent comme responsables de leur acte et donc doivent être punis, toutefois cela dépend de la gravité des faits. L'aspect punitif et sécuritaire prime donc leur âge. Cependant, les peines sont définies comme trop longues, la plupart des détenus de l'échantillon estiment avoir déjà assez purgé et payé leur dette à la société et que les garder trop longtemps en prison est contre-productif pour leur réinsertion. Toutefois, ils précisent que tant que le détenu ne se remet pas en question, il doit rester en prison. Comme cela est recommandé dans la littérature précitée, certaines personnes de l'échantillon pensent néanmoins que les détenus de 18 à 25 ans doivent être punis mais par des alternatives à l'enfermement, par exemple dans des structures spécifiques aux jeunes qui permettraient un meilleur suivi, la mise en place d'activités en extérieur et une diminution des mauvaises influences des autres détenus plus âgés. L'établissement de Marche est présenté comme particulièrement adapté à de jeunes détenus, ainsi que les établissements à régime ouvert et communautaire. En effet, la prison de Marche est perçue comme plus humaine, notamment par ses infrastructures et par son régime fermé à facilité de mouvement. Elle propose beaucoup d'occupations (activités, formations, travail). Toutefois, nous soulevons un point d'attention sur le fait que plusieurs détenus sont arrivés à Marche durant le confinement dû à la Covid et qu'ils n'ont par conséquent pas encore eu l'occasion de participer à celles-ci. Ils basent donc leur dire sur l'expérience d'autres détenus.

Pour une minorité de l'échantillon, ce n'est pas par rapport à l'âge qu'il faut questionner l'adaptabilité de la prison mais à travers la question de la personnalité du détenu et de sa capacité à faire face à l'emprisonnement, ce qui rejoint l'idée de la mise en place d'un système unique avec des interventions basées sur les besoins de la personne (Garside, 2010; Barrow Cadbury Trust, 2005). Nos résultats peuvent être mis en parallèle avec ceux de JHA (2014), les jeunes détenus de leur échantillon considéraient qu'ils devaient être punis mais que leur peine était disproportionnée vu leur jeune âge et qu'elle devrait prendre fin aux environs de 21 ans afin qu'ils puissent prendre un nouveau départ à l'âge adulte. Selon eux, les détenus de moins de 26 ans devraient être séparés des plus âgés.

La question de la gravité des faits pour déterminer si la peine de prison est adaptée a été énormément soulevée et comme illustré par cet extrait, tous n'ont pas la même définition de "faits graves" : il peut s'agir de faits contre les personnes, de faits de mœurs, de terrorisme ou encore de faits liés aux stupéfiants. Nous pouvons constater que les jeunes détenus ont tendance à définir les autres crimes comme plus graves que les leurs et donc méritant plus une peine de prison, cela fait partie des techniques de désengagement moral de Bandura (1999) à savoir la comparaison avantageuse qui permet de diminuer le caractère répréhensible de son comportement via une comparaison orientée.

Extrait de l'entretien n°6 : "Franchement c'est la première fois que je me pose cette question là parce que moi je dis à l'aise moi je tue personne, j'ai frappé personne etc ouais mais si quelqu'un braquait ta soeur.. j'ai l'impression que ce que j'ai fait c'est pas grave mais pour quelqu'un d'autre ça va l'être il va dire non c'est quand même mieux que je sois en prison, si je dis ça pour le terrorisme ben que je m'étonne pas qu'on dise ça pour moi."

La question de la gravité des faits pose aussi problème dans la pratique, particulièrement dans la détermination de la peine, notamment aux Pays-Bas où, lors de la décision d'appliquer des peines pour mineurs à de jeunes adultes la gravité peut être considérée comme une contre-indication. Selon Schmidt & al. (2020) cela est problématique car cette vision n'est pas compatible avec la littérature indiquant que les jeunes adultes n'ont pas entièrement fini le développement de leur maturité.

❖ Implications

Au vu des éléments cités précédemment, il apparaît nécessaire qu'une intervention soutenant les réflexions personnelles et la volonté de changement des jeunes détenus soit mise en place afin de

favoriser le développement de la maturité identitaire et psychosociale, qui sont les domaines de la maturité les plus susceptibles de favoriser le processus de désistement (McCuish & al., 2020) et qui sont essentiels pour réussir la transition vers l'âge adulte (Steinberg & al., 2004). De plus, tout au long des entretiens, les détenus interrogés ont relevé les éléments négatifs pour leur réinsertion au sein de la prison de Marche et même si nous pouvons remarquer qu'il leur était parfois compliqué de formuler clairement leurs besoins, certains ont tout de même proposé des changements à travers des idées concrètes qu'il serait intéressant d'approfondir afin d'évaluer leur faisabilité dans la pratique.

Le plus gros problème soulevé par l'ensemble de l'échantillon est le manque de suivi et d'aide concrète au niveau de leur réinsertion. Les détenus expriment clairement un besoin d'être plus soutenus et accompagnés régulièrement et de manière plus approfondie durant toute leur détention. Ils ont besoin qu'on vienne les chercher, qu'on les pousse, qu'on les encourage, qu'on les félicite et que leurs efforts de changement soient reconnus par la direction et le personnel. Cela peut être mis en parallèle avec la théorie du miroir de Maruna & al. (2004) stipulant que dans le processus de désistance, il est important que l'entourage du délinquant ainsi que les professionnels et l'établissement de contrôle changent le regard qu'ils posent sur lui, reconnaissent et valorisent ses progrès afin de lui renvoyer une image positive de lui-même. Ce processus de dé-labelisation permet de renforcer le changement de comportement.

Extrait de l'entretien n°7 : “ [...] qu'ils essayent de nous accompagner quand on voit que vraiment... il y a pas que la prison et la justice, s'ils veulent vraiment qu'on se réinsère, parce qu'en prison on redevient un peu comme des enfants nous, si on voit qu'on nous accompagne et qu'on nous soutient on va avancer même le plus récalcitrant des cancre il avancera. Je dis ça parce que le plus récalcitrant c'était moi, j'étais là je t'emmerde toi toi toi et toi, rien à foutre je sors, je prends ma coke mon gun je me casse vous me voyez plus. Mais là moi j'ai qu'une envie qu'on m'accompagne parce que j'ai besoin parce que c'est bien de m'auto motiver moi-même mais si on me montre pas que le chemin que je suis en train de suivre est bon et sera bénéfique pour moi, à un moment donné on est démotivé.”

Si les détenus eux-mêmes expliquent être comme des enfants en prison, ils soulignent que ce suivi doit se faire avec eux dans un objectif de prise d'autonomie. Devitt & Lowe (2010), le Bureau de l'enquêteur (2017) et Mears & Travis (2004) recommandent en effet de mettre en place des programmes qui promeuvent l'indépendance et les aptitudes à la vie quotidienne des jeunes adultes, afin de les aider à reprendre le contrôle sur leur vie et à acquérir les habiletés nécessaires à leur réinsertion mais aussi à renforcer l'estime et la confiance en eux. Pour répondre à ce besoin de suivi, les jeunes détenus émettent l'idée d'un professionnel de référence par individu qui le suivrait pour tous les aspects de sa détention, via le SPS ou le SAD ou encore via une équipe d'éducateurs. Les recommandations issues de la Barrow Cadbury Trust (2005) vont dans ce sens : selon eux, l'idéal serait de développer un système de guichet unique où chaque jeune adulte serait suivi sur le long terme par une personne responsable de son dossier, qui pourrait l'orienter et l'accompagner vers des services d'aides plus spécifiques au besoin exprimé. En Belgique, cette idée pourrait être matérialisée par le service Dispositif relais. Celui-ci propose extra-muros un soutien et un accompagnement socio-professionnel mais aussi des activités éducatives aux (anciens) détenus entre 18 et 25 ans en vue de leur réinsertion. De plus, la loi de principes du 12/01/2005 prévoit la mise en place d'un plan de détention individuel dans le cadre de la planification de la détention. Celui-ci a pour objectif de favoriser la réparation du tort causé à la victime, la réinsertion et la réhabilitation du détenu. Concrètement, ce plan établi en collaboration avec le détenu contient notamment l'esquisse de son parcours de détention et des propositions d'activités auxquelles le détenu participera tels que le travail, les programmes d'enseignement ou de formations, les programmes d'encadrement psychosocial et de traitement médical. Nous avons pu remarquer lors de nos entretiens que le plan de détention, mis en

œuvre par l'AR du 5/04/2019, n'est pas encore appliqué au sein de l'établissement de Marche. Pourtant, nous pensons que la mise en place du plan de détention pourrait en partie répondre au besoin de soutien et d'accompagnement exprimé par les détenus.

Nous constatons que les modalités d'exécution de la peine sont exclusivement envisagées via les PS et les CP. L'échantillon ne se projette pas directement dans la SE et la LC, qui apparaissent être des étapes secondaires, conditionnées par l'octroi préalable de plusieurs PS et CP. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que la majorité de l'échantillon n'a pas encore eu l'occasion d'introduire une demande de modalités et n'est pas dans les dates d'admissibilité ou a déjà essuyé plusieurs refus et est toujours dans l'attente d'un accord. L'octroi d'une première PS est un moment clé de la détention pour les détenus de notre échantillon car c'est à partir de là qu'ils se projettent dans leur future réinsertion car elle permet aux détenus d'élaborer leur plan de réinsertion. Pour les détenus, les PS représentent donc réellement une porte d'entrée vers les autres modalités et en cas de refus successifs, cela aboutit selon eux quasi automatiquement à une sortie en fond de peine et à de la récidive, due au manque de préparation avant la sortie. Par conséquent, les détenus pensent qu'une permission de sortie devrait obligatoirement être accordée à tous les détenus afin de leur laisser une chance de prouver qu'ils sont aptes à se réinsérer et à continuer le parcours vers les autres modalités d'exécution de la peine. Certains proposent que cette PS obligatoire se fasse dans la ville la plus proche de la prison, sur une courte durée et sous accompagnement afin de minimiser les risques sur la sécurité. Comme le rapport de l'OIP le soulignait déjà en 2016, l'octroi de PS et de CP lors d'une première demande est rare, 44% des détenus se voyaient refuser leur demande de permission de sortie. L'OIP recommandait donc une plus grande automaticité dans l'octroi des PS et des CP étant donné qu'ils représentent le point de départ du parcours de réinsertion. L'OIP fait aussi état d'une exigence de progressivité : le TAP exige souvent que le détenu ait déjà bénéficié de plusieurs PS ou de CP et ait fait ses preuves avant d'accorder des mesures telles que la SE et ensuite la LC, ce qui a pour effet de démotiver le détenu et de l'amener à préférer le fond de peine comme l'exprime notre échantillon. Maruna & al. (2004) ont mis en avant dans leur étude que *“le scepticisme à l'égard des demandes de réforme des ex-délinquants pourrait exacerber le manque de succès (c'est-à-dire produire des taux de récidive élevés) en contribuant à une sorte de prophétie auto-réalisatrice. Si la société n'est pas disposée à prendre une chance avec un individu qui essaie de faire un effort pour se retirer, alors ces obstacles pourraient conduire à une récidive supplémentaire.”*

❖ Forces et limites

Les forces de cette étude sont notamment que notre échantillon est représentatif de la population des détenus de 18 -25 ans à Marche. En outre, l'utilisation d'entretiens individuels a permis d'explorer les perceptions et avis de notre échantillon sur l'impact de l'enfermement sur le développement de leur maturité et sur leur processus de désistance. Les questions semi-structurées ont laissé l'espace nécessaire aux détenus pour se livrer sur les différents aspects de leur détention et la consultation des dossiers menées en amont nous a permis d'approfondir et de contextualiser les dires des détenus, nous offrant ainsi une meilleure compréhension de leur récit. Toutefois, le lieu où se déroulaient les entretiens n'était pas toujours idéal d'un point de vue sonore et cela a conduit à quelques difficultés de compréhension notamment lors de la retranscription. De plus, malgré nos efforts afin de trouver un moment idéal avec le détenu pour l'interroger, il pouvait arriver que cela concorde avec son temps d'activité, de préau ou de repas, ce qui pour certains a pu impacter l'investissement et la disponibilité accordés lors de l'entretien. Notre recherche ne prend pas en compte les différences individuelles telles que le statut socio-économique ou l'origine des détenus, toutefois certains auteurs soulignent que cela peut avoir un impact sur le développement de leur maturité et de leur parcours de désistement. (Rocque

& al., 2019; Comfort, 2012, Fader & Taylor, 2015). Nous nous sommes concentrés seulement sur des détenus masculins mais il serait intéressant de mener cette recherche auprès d'un public exclusivement féminin afin de comparer les points de vue. Nos résultats sont basés sur les données fournies par 11 participants. Bien que cela s'avère représentatif de la population des détenus de 18-25 ans au sein de la prison de Marche, mener des recherches supplémentaires au sein d'autres prisons permettrait de voir si nos résultats sont transposables à l'ensemble de cette population. De plus, afin d'évaluer si nos résultats sont bien spécifiques à cette tranche d'âge, une future recherche auprès d'autres tranches d'âge devrait être menée.

Conclusion

Cette étude avait pour objectif de questionner la perception des jeunes détenus de 18 à 25 ans de la prison de Marche quant à la nécessité, au vu du stade particulier de développement dans lequel ils se trouvent, de mettre en place une prise en charge spécifique pour leur réinsertion et de voir dans quelle mesure la détention a un impact sur le développement des différents aspects de leur maturité, afin de répondre à la question : "Comment contribuer à l'amélioration du parcours de réinsertion des jeunes incarcérés ?" Nous avons tenté de répondre à celle-ci en menant des entretiens analysés ensuite au moyen d'une analyse thématique. Il ressort de nos résultats une certaine ambivalence. L'enfermement a un impact positif mais aussi négatif sur les différents indicateurs des domaines de la maturité : la prison leur permet de réfléchir, de changer, de se projeter dans un avenir prosocial, de développer plus de maturité, de responsabilité, d'empathie et de plus réfléchir avant d'agir mais elle leur renvoie une image négative d'eux-mêmes, leur donne le sentiment d'être des parias de la société, les empêche d'être pleinement autonomes et d'atteindre les marqueurs de la vie d'adulte, les oblige à se situer dans une logique de présentisme, les rend plus agressifs et les expose à des influences négatives. Au niveau de la réinsertion, l'échantillon relève des points positifs sur ce qui est mis en place à Marche mais ceux-ci sont toujours contrebalancés par des points négatifs. Les occupations proposées en prison (activités, cours, formation, travail) sont principalement décrites comme inadaptées pour être un moyen efficace de réinsertion, même s'il s'avère que cela leur permet d'avoir une meilleure image d'eux-mêmes et de se sentir plus responsable. Les modalités d'exécution de la peine sont vues comme un bon moyen de se réinsérer progressivement et de ne pas sortir en fond de peine. Mais les refus d'octroi sont problématiques et empêchent l'échantillon d'avancer dans son parcours de réinsertion et de se projeter. Les services du SPS et du SAD aident les détenus dans leurs démarches mais le suivi n'est pas suffisamment approfondi, ils ne se sentent pas assez soutenus et encouragés. Même s'il apparaît que la prison ne met rien de spécifique en place pour la réinsertion des 18-25 ans, les jeunes de l'échantillon considèrent la peine reçue comme adaptée pour punir leur tranche d'âge. Cependant, nous constatons qu'au fil des entretiens, ils trouvent leur peine exagérée vu leur jeune âge et que d'autres sanctions pourraient être envisagées selon la gravité des faits. Cette ambivalence induit que nos résultats ne permettent pas de confirmer entièrement notre hypothèse qui tendait à penser que les jeunes de l'échantillon rejoindraient l'avis de la littérature, à savoir que l'incarcération n'est pas adaptée aux besoins spécifiques de leur tranche d'âge, a un impact négatif sur le développement de leur maturité et qu'une prise en charge spécifique est donc nécessaire pour leur réinsertion. Concernant notre question de recherche sur l'amélioration du parcours de réinsertion, même si les pistes d'un suivi plus régulier et soutenant ainsi qu'un octroi plus systématique de PS seraient intéressants à approfondir pour la pratique de terrain, nous constatons qu'il est difficile pour les jeunes de l'échantillon de définir leurs besoins et d'y apporter des pistes de solutions car leur réinsertion et leur réintégration dans la société restent lointaines dans leur réalité carcérale, ce qui les pousse plus à se projeter à court terme. Ce qui est aussi une caractéristique de la période de l'âge adulte émergent (Arnett, 2000).

Bibliographie

Articles scientifiques

- Abdellaoui, S. & Blatier, C. (2008). En quoi les jeunes détenus se distinguent-ils des autres ?. *Journal du droit des jeunes*, 3(3), 43-45. <https://doi.org/10.3917/jdj.273.0043>
- Arditti, J., & Parkman, T. (2011). Young Men's Reentry After Incarceration: A Developmental Paradox. *Family Relations : Interdisciplinary Journal of Applied Family Studies.*, 60(2), 205–220. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3729.2010.00643.x>
- Arnett, J. (2000). Emerging adulthood: A theory of development from the late teens through the twenties. *American Psychologist.*, 55(5), 469–480. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.55.5.469>
- Arnett, J. (2006) Emerging Adulthood in Europe: A Response to Bynner, *Journal of Youth Studies*, 9: 1, 111-123, DOI: [10.1080 / 13676260500523671](https://doi.org/10.1080/13676260500523671)
- Arnett, J. (2007). Emerging adulthood: What is it, and what is it good for? *Child Development Perspectives.*, 1, 68–73. <https://doi.org/10.1111/j.1750-8606.2007.00016.x>
- Bandura, A. (1986). *Social Foundations of Thought and Action*. Englewood Cliffs, NJ : Prentice Hall
- Bandura, A. (1999). Moral disengagement in the perpetration of inhumanities. *Personality and Social Psychology Review*, 3, 193– 209. https://doi.org/10.1207/s15327957pspr0303_3
- Becker H., (1963). *Outsiders : studies in the sociology of deviance* /. Free Press.,
- Cauffman, E., & Steinberg, L. (2000). (Im)maturity of judgment in adolescence: why adolescents may be less culpable than adults. *Behavioral sciences & the law*, 18(6), 741–760. <https://doi.org/10.1002/bsl.416>
- Cesaroni, C. et Peterson-Badali, M. (2013). L'importance de la culture institutionnelle pour l'adaptation des jeunes et des jeunes adultes incarcérés. *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 55 (4), 563-576. <https://heinonline.org/HOL/P?h=hein.journals/cjccj55&i=571>
- Chester, L., & Perker, S. S. (2017). Emerging adults: A distinct population that calls for an age-appropriate approach by the justice system. Cambridge, MA: Program in Criminal Justice Policy and Management. <https://justicelab.columbia.edu/EAJ>
- Clemmer, D. (1958). *The prison community* (2nd ed.). Chicago, IL: Holt, Rinehart and Winston
- Comfort, M. (2012) “It Was Basically College to Us”: Poverty, Prison, and Emerging Adulthood, *Journal of Poverty*, 16:3, 308-322, DOI: [10.1080/10875549.2012.695923](https://doi.org/10.1080/10875549.2012.695923)
- Côté J. et Bynner J. M.(2008) Changes in the transition to adulthood in the UK and Canada: the role of structure and agency in émergents adulthood, *Journal of Youth Studies*, 11: 3, 251-268, DOI: [10.1080 / 13676260801946464](https://doi.org/10.1080/13676260801946464)
- Coyle, B. (2019). ‘What the f**k Is Maturity?’: Young Adulthood, Subjective Maturity and Desistance From Crime. *British Journal of Criminology*, 59(5), 1178-1198. <https://doi.org/10.1093/bjc/azz010>
- Devitt, K. and Lowe, K. (2010) *Made to Measure: Bespoke services for young adults: Examples of promising practice*, Brighton: *Young People in Focus*
- Dünkel, F. (2020). La politique criminelle des jeunes adultes délinquants en Europe : approche comparative. *Les Cahiers de la Justice*, 2(2), 313-331. <https://doi.org/10.3917/cdlj.2002.0311>
- Esposito, M., Lee, H., Hicken, M., Porter, L., & Herting, J. (2017). The consequences of contact with the criminal justice system for health in the transition to adulthood. *Longitudinal and Life Course Studies*, 8(1), 57-74. doi: [http://dx.doi.org/10.14301/lcs.v8i1.405](https://doi.org/10.14301/lcs.v8i1.405)

- Fader, J. J., & Traylor, L. L. (2015). Dealing with difference in desistance theory: The promise of intersectionality for new avenues of inquiry. *Sociology Compass*, 9(4), 247–260. doi: [10.1111/soc4.12253](https://doi.org/10.1111/soc4.12253)
- Farrall, S., & Calverley, A. (2005). *Understanding desistance from crime*. McGraw-Hill Education (UK).
- Farrington, D. P. (1986): Age and crime. In: Tonry, M., Morris, N. (eds.): Crime and justice: an annual review of research. Vol. 7, Chicago: Chicago University Press, pp. 189-250 https://heinonline.org/HOL/Page?lname=&public=false&collection=journals&handle=hein.journals/cjrr7&men_hide=false&men_tab=toc&kind=&page=189
- Farrington, D. P., Loeber, R., Howell, J. C. (2012): Young Adult Offenders. The Need for More Effective Legislative Options and Justice Processing. *Criminology and Public Policy* 11, pp. 729-750 <https://doi.org/10.1111/j.1745-9133.2012.00842.x>
- Forst, M., Fagan, J., & Vivona, T. (1989). Youth in prisons and training schools: Perceptions and consequences of the treatment-custody dichotomy. *Juvenile & Family Court Journal*, 40(1), 1-14. <https://doi.org/10.1111/j.1755-6988.1989.tb00634.x>
- Garside, R. (2010). *From criminal justice to social justice: Rethinking approaches to young adults subject to criminal justice control*. Centre for Crime and Justice Studies. https://www.crimeandjustice.org.uk/sites/crimeandjustice.org.uk/files/T2A3socialjustice_0.pdf
- Giordano, PC, Cernkovich, SA, Rudolph, JL (2002) Gender, crime, and desistance: Toward a theory of cognitive transformation. *American Journal of Sociology* 107: 990–1064
- Goffman, E. (1963)(1975) *Stigmaté. Les usages sociaux du handicap*, Paris, Les Éditions de Minuit. <https://www.journals.uchicago.edu/doi/full/10.1086/343191>
- Gottfredson, M. R., & Hirschi, T. (1990). *A general theory of crime*. Stanford University Press. <https://psycnet.apa.org/record/1990-97753-000>
- Greenberger, E., Sørensen, A.B. Toward a concept of psychosocial maturity. *J Youth Adolescence* 3, 329–358 (1974). <https://doi.org/10.1007/BF02214746>
- Harris, H., & Harding, D. (2019). Racial Inequality in the Transition to Adulthood After Prison. *RSF: The Russell Sage Foundation Journal of the Social Sciences*, 5(1), 223-254. <https://doi.org/10.7758/rsf.2019.5.1.10>
- HEDGER, J. (2018). Mentorship and true change: Connecticut Department of Correction reaches out to its young adult population. *Corrections Today*, 80(1), 45–47. <http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=aph&AN=127105374&site=ehost-live>
- Hirschi, T., & Gottfredson, M. (1983). Age and the explanation of crime. *American journal of sociology*, 89(3), 552-584. <https://psycnet.apa.org/record/1984-26197-001>
- Hirschi, T. (1969). Causes of delinquency. Berkeley: University of California Press.
- Hochberg, Z. E., & Konner, M. (2020). Emerging Adulthood, a Pre-adult Life-History Stage. *Frontiers in endocrinology*, 10, 918. <https://doi.org/10.3389/fendo.2019.00918>
- Inderbitzin, M. (2009). Reentry of Emerging Adults: Adolescent Inmates' Transition Back Into the Community. *Journal of Adolescent Research*, 24(4), 453–476. <https://doi.org/10.1177/0743558409336747>
- Johnson, S. B. , Blum, R. W. and Giedd, J. N . (2009), 'Adolescent Maturity and the Brain: The Promise and Pitfalls of Neuroscience Research in Adolescent Health Policy', *Journal of Adolescent Health*, 45: 216–21. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2892678/>
- Lane, J., Lanza-Kaduce, L., Frazier, C. E., & Bishop, D. M. (2002). Adult Versus Juvenile Sanctions: Voices of Incarcerated Youths. *Crime & Delinquency*, 48(3), 431–455. <https://doi.org/10.1177/0011128702048003004>

- Laub, J. H., & Sampson, R. J. (2001). Understanding desistance from crime. *Crime and justice*, 28, 1-69. <https://www.journals.uchicago.edu/doi/abs/10.1086/652208>
- Loeber R., Farrington D.P. (2014) Age-Crime Curve. In: Bruinsma G., Weisburd D. (eds) Encyclopedia of Criminology and Criminal Justice. Springer, New York, NY. https://doi.org/10.1007/978-1-4614-5690-2_474
- Massoglia, M., & Uggen, C. (2010). Settling down and aging out: Toward an interactionist theory of desistance and the transition to adulthood. *American journal of sociology*, 116(2), 543-582. <https://doi.org/10.1086/653835>
- Matthew L.Mizel & Laura S.Abrams (2020) Practically Emotional: Young Men's Perspectives on What Works in Reentry Programs, Journal of Social Service Research, 46: 5, 658-670, <https://doi.org/10.1080/01488376.2019.1617225>
- Matthews, S., Schiraldi, V. & Chester, L. (2018) Youth Justice in Europe: Experience of Germany, the Netherlands, and Croatia in Providing Developmentally Appropriate Responses to Emerging Adults in the Criminal Justice System, Justice Evaluation Journal, 1: 1, 59-81 , DOI: [10.1080/24751979.2018.1478443](https://doi.org/10.1080/24751979.2018.1478443)
- Maruna, S. (2001). *Making good: How ex-convicts reform and rebuild their lives*. American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/10430-000>
- Maruna, S., LeBel, T. P., & Lanier, C. S. (2004). Generativity behind bars: Some "redemptive truth" about prison society. In E. de St. Aubin, D. P. McAdams, & T.-C. Kim (Eds.), *The generative society: Caring for future generations* (pp. 131–151). American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/10622-009>
- Mears, D., & Travis, J. (2004). *The dimensions, pathways, and consequences of youth reentry: Research report*. Washington, DC: The Urban Institute. <http://webarchive.urban.org/publications/410927.html>
- Megan Comfort (2012) "It Was Basically College to Us": Poverty, Prison, and Emerging Adulthood, Journal of Poverty, 16:3, 308-322, DOI: [10.1080/10875549.2012.695923](https://doi.org/10.1080/10875549.2012.695923)
- Meunier, P. (2017, February). Le Dispositif Relais : reconstruire la confiance avec de jeunes détenus. *Focales*, n°32(S'immerger dans l'innovation sociale). <https://www.alterechos.be/le-dispositif-relais-reconstruire-la-confiance-avec-des-jeunes-detenus/>
- Mizel, M. L., & Abrams, L. S. (2018). What I'd Tell My 16-Year-Old Self: Criminal Desistance, Young Adults, and Psychosocial Maturation. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 62(10), 3038–3057. <https://doi.org/10.1177/0306624X17738064>
- Monahan, K. C., Steinberg, L., Cauffman, E., & Mulvey, E. P. (2009). Trajectories of antisocial behavior and psychosocial maturity from adolescence to young adulthood. *Developmental Psychology*, 45(6), 1654-1668. doi:[http://dx.doi.org/10.1037/a0015862](https://doi.org/10.1037/a0015862)
- Monahan, K., Steinberg, L., Cauffman, E., & Mulvey, E. (2013). Psychosocial (im)maturity from adolescence to early adulthood: Distinguishing between adolescence-limited and persisting antisocial behavior. *Development and Psychopathology*, 25(4pt1), 1093-1105. DOI: <https://doi.org/10.1017/S0954579413000394>
- McCuish, E., Lussier, P. et Rocque, M. (2020). Maturation beyond age : Interrelationships among psychosocial, adult role, and identity maturation and their implications for desistance from crime. *Journal of Youth and Adolescence*, 49(2), 479-493. <https://link.springer.com/article/10.1007%2Fs10964-019-01178-w>
- McCuish, E. C., Lussier, P. & Chouinard Thivierge, S. (2020). Retour sur le concept de maturité dans le contexte du désistement de la délinquance durant la transition adolescence-vie adulte. *Criminologie*, 53 (1), 199–224. <https://doi.org/10.7202/1070507ar>

- Moffitt T. E. (1993). Adolescence-limited and life-course-persistent antisocial behavior: a developmental taxonomy. *Psychological review*, 100(4), 674–701.
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/8255953/>
- Moffitt, T. E., Caspi, A., Harrington, H., & Milne, B. J. (2002). Males on the life-course-persistent and adolescence-limited antisocial pathways: follow-up at age 26 years. *Development and psychopathology*, 14(1), 179–207.
<https://doi.org/10.1017/s0954579402001104>
- Moffitt, T. E. (2006). Life-course-persistent versus adolescence-limited antisocial behavior. In D. Cicchetti & D. J. Cohen (Eds.), *Developmental psychopathology: Risk, disorder, and adaptation* (pp. 570–598). John Wiley & Sons, Inc.
<https://psycnet.apa.org/record/2006-03609-015>
- Piquero, A. R. (2008). Taking stock of developmental trajectories on criminal activity over the life course. In Liberman, A. (Ed.), *The long view of crime: A synthesis of longitudinal research*. New York: Springer.
- Prior D, Farrow K, Hughes N, Kelly G, Manders G, White S, Wilkinson B.(2011) *Maturity, young adults and criminal justice: A literature review*. University of Birmingham, Institute of Applied Social Studies, School of Social Policy; 2011
https://www.researchgate.net/publication/263273440_Maturity_young_adults_and_criminal_justice_A_literature_review
- Pruin I., Dünkler F. (2015). *Better in Europe? European responses to young adult offending*. Transition to Adulthood Alliance.
https://barrowcadbury.org.uk/wp-content/uploads/2015/02/T2A_Better-in-Europe_Report-online.pdf
- Raphael, S. (2007). Early incarceration spells and the transition to adulthood. *The Price of Independence: The Economics of Early Adulthood*, 278–306.
<https://gspp.berkeley.edu/research/selected-publications/early-incarceration-spells-and-the-transition-to-adulthood>
- Rocque, M. (2015). The lost concept: The (re)emerging link between maturation and desistance from crime. *Criminology & Criminal Justice*, 15(3), 340–360.
<https://doi.org/10.1177/1748895814547710>
- Rocque, M., Posick, C., & White, H. R. (2015). GROWING UP IS HARD TO DO: AN EMPIRICAL EVALUATION OF MATURATION AND DESISTANCE. *Journal of developmental and life-course criminology*, 1(4), 350–384.
<https://doi.org/10.1007/s40865-015-0018-x>
- Rocque, M., Beckley, A. L. et Piquero, A. R. (2019). Psychosocial maturation, race, and desistance from crime. *Journal of Youth and Adolescence*, 48(7), 1403–1417.
<https://doi.org/10.1007/s10964-019-01029-8>
- Salvatore, C. (2017). The emerging adulthood gap: Integrating emerging adulthood into life course criminology. *International Social Science Review*, 93(1), 2.
<https://digitalcommons.northgeorgia.edu/issr/vol93/iss1/2/>
- Salvatore C. (2018) Emerging Adults and Criminal Offending. In: Sex, Crime, Drugs, and Just Plain Stupid Behaviors. Palgrave Macmillan, Cham.
https://doi.org/10.1007/978-3-319-72766-0_8
- Salvatore, C., Taniguchi, T., & Welsh, W. N. (2012). Is Emerging Adulthood Influencing Moffitt's Developmental Taxonomy? Adding the "Prolonged" Adolescent Offender. *Western criminology review*, 13(1), 1–1 PMCID: [PMC3818124](https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/PMC3818124/)

- Sampson, R. J., & Laub, J. H. (1993). Crime in the Making: Pathways and Turning Points Through Life. *Crime & Delinquency*, 39(3), 396–396.
<https://doi.org/10.1177/0011128793039003010>
- Sampson, R. J., & Laub, J. H. (2003). LIFE-COURSE DESISTERS? TRAJECTORIES OF CRIME AMONG DELINQUENT BOYS FOLLOWED TO AGE 70*. *Criminology*, 41(3), 555-592. doi:<http://dx.doi.org/10.1111/j.1745-9125.2003.tb00997.x>
- Schmidt, E. P., Rap, S. E., & Liefwaard, T. (2020). Young Adults in the Justice System: The Interplay between Scientific Insights, Legal Reform and Implementation in Practice in The Netherlands. *Youth Justice*.
<https://doi.org/10.1177/1473225419897316https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/1473225419897316>
- Steinberg, L., Chung, H. L., & Little, M. (2004). Reentry of Young Offenders from the Justice System: A Developmental Perspective. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 2(1), 21–38.
<https://doi.org/10.1177/1541204003260045>
- Steinberg, L. (2004). Risk taking in adolescence: What changes, and why? *ANNALS of the New York Academy of Sciences*, 1021: 51–58. DOI: [10.1196/annals.1308.005](https://doi.org/10.1196/annals.1308.005)
- Steinberg, L. (2008) A social neuroscience perspective on adolescent risk-taking. *Developmental Review* 28: 78–106. doi: [10.1016/j.dr.2007.08.002](https://doi.org/10.1016/j.dr.2007.08.002)
- Steinberg, L. (2009). Adolescent development and juvenile justice. *Annual review of clinical psychology*, 5, 459-485 <https://doi.org/10.1146/annurev.clinpsy.032408.153603>
- Steinberg, L., & Cauffman, E. (1996). Maturity of Judgment in Adolescence: Psychosocial Factors in Adolescent Decision Making. *Law and Human Behavior*, 20(3), 249-272. Retrieved January 14, 2021, from <http://www.jstor.org/stable/1393975>
- Sullivan, M. L. (2004). Youth Perspectives on the Experience of Reentry. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 2(1), 56–71. <https://doi.org/10.1177/1541204003260047>
- Transition to Adulthood Alliance (T2A) (2009a), Universities of Crime: Young Adults, the Criminal Justice System and Social Policy, London: T2A.<https://t2a.org.uk/t2a-evidence/research-reports/>
- Transition to Adulthood Alliance (T2A) (2009b), A New Start: Young Adults in the Criminal Justice System, London: T2A.<https://t2a.org.uk/t2a-evidence/research-reports/>
- Uggen, C. (2000). Work as a turning point in the life course of criminals: A duration model of age, employment, and recidivism. *American Sociological Review*, 65(4), 529–546.
https://doi.org/10.2307/2657381https://www.jstor.org/stable/2657381?seq=1#metadata_info_t
[ab contents](https://www.jstor.org/stable/2657381?seq=1#metadata_info_t)
- Uggen C., Massoglia M. (2003) Desistance from Crime and Deviance as a Turning Point in the Life Course. In: Mortimer J.T., Shanahan M.J. (eds) Handbook of the Life Course. Handbooks of Sociology and Social Research. Springer, Boston, MA.
https://doi.org/10.1007/978-0-306-48247-2_15
- Uggen, C., & Wakefield, S. (2005). Young Adults Reentering the Community from the Criminal Justice System: Challenges to Adulthood: The Transition to Adulthood for Vulnerable Populat. In D. W. Osgood, E. M. Foster, C. Flanagan, & G. R. Ruth (Eds.)(2008), On Your Own Without a Net: The Transition to Adulthood for Vulnerable Populat (pp. 114-144). University of Chicago Press.
https://books.google.be/books?hl=en&lr=&id=-JorJNMaFf4C&oi=fnd&pg=PR13&ots=a6hT9_96Df&sig=RzhdBCX-jfX4b1FSiGdFkZ-mLNg&redir_esc=y#v=twopage&q&f=false
<https://press.uchicago.edu/ucp/books/book/chicago/O/bo3634433.html>
- Uggen, C., Wakefield, S., Travis, J., & Visser, C. (2005). *Weaving young ex-offenders back into the fabric of society* (Network on Transitions to Adulthood: Policy Brief, Issue 22).

Philadelphia: The MacArthur Foundation Research Network on Transitions to Adulthood and Public Policy.

- Yvarel, É. 2007. De l'adaptation à la révolte : la souffrance carcérale des jeunes détenus. In Frédéric, C. (Ed.), *Histoires de la souffrance sociale : xvii^e-xx^e siècles*. Presses universitaires de Rennes. [doi :10.4000/books.pur.6699](https://doi.org/10.4000/books.pur.6699)

Rapports

- Barrow Cadbury Trust (2005) *Lost in Transition*. London, U.K.: Author. <https://barrowcadbury.org.uk/wp-content/uploads/2011/09/Lost-in-Transition.pdf>
- Bureau de l'enquêteur correctionnel (2017) *L'expérience des jeunes adultes incarcérés dans les pénitenciers fédéraux*. <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/oth-aut/oth-aut20170831-fra.aspx?pedisable=true>
- HM Inspectorate of Prisons. (2021, January). *Outcomes for young adults in custody A thematic review*. <https://www.justiceinspectorates.gov.uk/hmiprison/inspections/outcomes-for-young-adults-in-custody/>
- John Howard Association of Illinois (JHA)(2014) *In Their Own Words: Young People's Experiences in the Criminal Justice System and Their Perceptions of Its Legitimacy* <https://www.thejha.org/special-reports/in-their-own-words-young-peoples-experiences-in-the-criminal-justice-system-and-their-perceptions-of-its-legitimacy> <https://static1.squarespace.com/static/5beab48285ede1f7e8102102/t/5d31d5c2ef867f0001d848ed/1563547074520/JHAIInTheirOwnWords.pdf>
- Observatoire International des Prisons / Belgique. (2016). *Notice*. <https://www.oipbelgique.be/files/uploads/2020/02/Notice-2016.pdf>

Références juridiques

- Loi de principes du 12 JANVIER 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus
- Arrêté royal du 5 AVRIL 2019 déterminant la date d'entrée en vigueur du titre IV de la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus relatif à la planification de la détention

Annexes

❖ Annexe 1

Formulaire d'information et de consentement

Bonjour,

Je suis étudiante en master de criminologie à l'Université de Liège et dans le cadre de mon travail de fin d'études, je mène une recherche sur la réinsertion des détenus de moins de 26 ans au sein de la prison de Marche. Ce mémoire est mené sous la direction de Vincent SERON, chargé de cours à l'Université de Liège.

Votre participation est requise pour un entretien d'une à deux heures environ qui se déroulera au sein du cellulaire. Cet entretien a pour but de recueillir votre point de vue sur l'utilité de la prise en charge proposée en détention en vue de votre réinsertion et de discuter de l'impact de la détention sur votre réinsertion.

La participation à cette recherche est totalement volontaire et n'aura aucune conséquence sur votre détention. Vous pouvez interrompre l'entretien à tout instant, que ce soit pour poser des questions, faire une pause ou pour y mettre un terme. Vous pouvez choisir de ne pas répondre à des questions

Les entretiens sont enregistrés vocalement. Les informations récoltées sont strictement confidentielles et anonymes et ne seront utilisées que dans le cadre de mon travail de fin d'études. Celui-ci sera publié sur une plateforme de publication des mémoires (MatheO). Mais toutes vos données seront anonymisées, votre nom ne sera pas mentionné et aucune information permettant de vous identifier n'apparaîtra dans ce travail.

Pour participer à ce projet de recherche, merci de signer le consentement ci-dessous.

Je, soussigné _____
déclare avoir lu et/ou compris le présent formulaire et accepte de participer à cette recherche.

Fait à Marche, le _____

Signature du participant : _____

Guide d'entretien

Informations sur l'étude

Dans le cadre mes études de criminologie je réalise un mémoire sur la réinsertion des jeunes détenus. Durant cet entretien je vais vous poser des questions sur votre parcours de réinsertion et sur votre point de vue concernant ce qui est mis en place au sein de la prison pour vous aider à vous réinsérer et ce qui selon vous devrait être mis en place. Cet entretien va durer entre 1 et 2h et sera enregistré, vous pouvez m'interrompre à tout moment pour poser des questions, faire une pause ou pour y mettre un terme et vous pouvez choisir de ne pas répondre à des questions. Pour rappel, votre nom n'apparaîtra pas dans mon travail et toutes vos données seront anonymisées. Si c'est ok pour vous on va commencer ?

Informations démographiques

- Quel âge avez-vous?
- Jusqu'à quelle année êtes-vous allé à l'école ?
- Avec qui habitiez-vous au moment des faits ?
- Vous travailliez au moment des faits ?
- Aviez-vous un revenu au moment des faits ?
Depuis combien de temps êtes-vous en prison?
- A quel âge êtes-vous entré en prison ?
- Votre peine est de combien de temps ?
- C'est votre première condamnation ?
- Êtes-vous allé en IPPJ ou devant le TJ ?
- Et brièvement, il s'agit de quels faits ?

Maturité

- Dans quelle mesure la prison vous a -t-elle fait changer votre vision de vous-même?
- Vous voyez-vous plus positivement ou négativement depuis que vous êtes en prison?
- Pensez -vous que vous êtes une meilleure personne grâce à la prison ?
- Avant d'être incarcéré, est-ce que vous vous considériez comme faisant partie de la société ?
 - o Et depuis que vous êtes en prison ?
- Dans quelle mesure la prison vous aide à vous considérer comme un citoyen plus intégré ?
- Vous considérez-vous comme un adulte ?

- Selon vous on devient adulte à partir de quand ? Quels sont les éléments qui font qu'on devient adulte ?
- Dans quelle mesure la prison vous aide à devenir adulte et atteindre ses éléments ?
- Dans quelle mesure pensez-vous que la prison vous aide à vous projeter vers l'avenir, à réfléchir au futur, à faire des plans de vie réalistes sur le long terme ?
- Dans quelle mesure pensez-vous que la prison vous aide à développer des capacités d'empathie, de considérer l'autre, de réfléchir aux conséquences de vos actes sur les autres avant d'agir, de vous décentrer de vous ?
- Dans quelle mesure pensez-vous que la prison vous rend plus responsable de vos actes et plus autonome ?
- Dans quelle mesure pensez-vous que la prison vous aide à ne plus être ou à être moins influencé négativement par les autres et moins subir la pression d'autrui dans vos prise de décision ?
- Dans quelle mesure pensez-vous que la prison vous aide à être moins impulsif, à réfléchir plus avant d'agir et peser le pour et le contre ?
- Dans quelle mesure pensez-vous que la prison vous aide à être moins agressif et contrôler vos comportements agressifs ?

Réinsertion

- Pour vous que signifie se réinsérer ?
- Quels sont les éléments importants pour une bonne réinsertion ?
 - Est-ce que la prise en charge proposée en prison permet d'atteindre cela ?
- Avez-vous un plan de détention ou savez-vous ce que c'est ?
 - Que prévoit-il ?
 - Selon vous, ce serait utile ?
- Avez-vous un plan de réinsertion ?
 - Que prévoit-il ?
 - Est-ce utile ?
- Quelle est la place de votre entourage dans votre réinsertion ?
 - Et est-ce que la prison permet à votre entourage de prendre une place dans votre réinsertion ?
- Avez-vous déjà eu des contacts avec le SAD/SPS ?
 - Est-ce utile ?
- Suivez-vous une formation, des cours, un travail ?
 - Est-ce utile pour votre réinsertion ?
 - Si non que faudrait-il mettre en place ?
- Est-ce que vous avez déjà entrepris des démarches dans le cadre des modalités d'exécution de la peine ?
 - Si non, pourquoi ?
 - Si oui, comment cela se déroule ?
 - Est-ce utile pour votre réinsertion ?
- A quels obstacles êtes-vous confronté lors de vos démarches de réinsertion ?
- Qu'est-ce qui vous soutient, vous aide dans vos démarches ?
- Quel est l'impact du covid sur votre réinsertion ?

- Selon vous la prise en charge proposée en prison est-elle suffisante pour se réinsérer?
 - o S'il y avait une chose que vous pouvez améliorer ici à Marche dans le cadre de votre réinsertion qu'est-ce que se serait ?
- Est-ce que le fait d'être en prison jeune a eu un impact sur votre manière de grandir, de vous développer ?
- Selon vous, est-ce que les jeunes de 18-25 ans ont leur place en prison ?
- Est-ce que la prison est adaptée ou faudrait-il mettre quelque chose de spécifique en place ?